



Comptes consolidés

au 31 décembre
2015

Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015

Chiffres clés	3
Compte de résultat consolidé de la période	4
État du résultat global consolidé de la période	5
Bilan consolidé	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015

A. Principes généraux et recours aux estimations	10
B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation	14
1. Développement des concessions	14
2. Évolution du périmètre de consolidation	15
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	17
1. Informations sectorielles par branche et pôle	17
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	22
3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique	23
D. Principales composantes du compte de résultat	24
4. Résultat opérationnel	24
5. Coût de l'endettement financier net	25
6. Autres produits et charges financiers	26
7. Impôts sur les bénéfices	27
8. Résultat par action	28
E. Données relatives aux participations du Groupe	29
9. Goodwill et tests de valeur des goodwill	29
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	31
11. Actifs financiers disponibles à la vente	33
F. Contrats de concession et PPP	34
12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	35
13. Créances financières PPP	38
14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	39
G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)	41
15. Informations relatives aux contrats de construction	41
H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	43
16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	43
17. Prêts et créances	46
18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	46
19. Provisions non courantes	49
20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus	49

I. Capitaux propres	51
21. Informations relatives aux capitaux propres	51
22. Dividendes	53
J. Financement et gestion des risques financiers	54
23. Données relatives à l'endettement financier net	54
24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	59
25. Informations relatives à la gestion des risques financiers	61
26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	68
K. Avantages du personnel et paiements en actions	70
27. Provisions pour avantages du personnel	70
28. Paiements en actions	76
L. Autres notes	80
29. Transactions avec les parties liées	80
30. Honoraires des commissaires aux comptes	81
M. Note sur les litiges	82
N. Événements postérieurs à la clôture	83
31. Affectation du résultat 2015	83
32. Autres événements postérieurs à la clôture	83
O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation	84
Autres règles et méthodes de consolidation	84
Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2015	86
Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015	94

États financiers consolidés

Chiffres clés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires ^(*)	38 518	38 703
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	22 414	23 936
% du chiffre d'affaires ^(*)	58,2 %	61,8 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	16 104	14 767
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,8 %	38,2 %
Résultat opérationnel sur activité	3 758	3 642
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,8 %	9,4 %
Résultat opérationnel courant	3 788	3 637
Résultat opérationnel	3 715	4 243
Résultat net - part du Groupe	2 046	2 486
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	3,66	4,43
Résultat net hors éléments non courants - part du Groupe	2 109	1 906
% du chiffre d'affaires ^(*)	5,5 %	4,9 %
Résultat net hors éléments non courants dilué par action <i>(en euros)</i>	3,78	3,39
Dividende par action <i>(en euros)</i>	1,84 ^(**)	2,22 ^(***)
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 664	5 561
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(624)	(637)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(903)	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	2 995	2 197
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	15 256	14 868
Endettement financier net	(12 436)	(13 281)

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

^(**) Dividende proposé à l'assemblée générale du 19 avril 2016 intégrant un acompte sur dividende de 0,57 euro par action versé le 12 novembre 2015.

^(***) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires^(*)	1-2	38 518	38 703
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		643	340
Chiffre d'affaires total		39 161	39 043
Produits des activités annexes	4	160	151
Charges opérationnelles	4	(35 563)	(35 552)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	3 758	3 642
Paievements en actions (IFRS 2)	28	(95)	(102)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	89	66
Autres éléments opérationnels courants		36	30
Résultat opérationnel courant	4	3 788	3 637
Éléments opérationnels non courants	4	(73)	607
Résultat opérationnel	4	3 715	4 243
Coût de l'endettement financier brut		(600)	(666)
Produits financiers des placements de trésorerie		43	49
Coût de l'endettement financier net	5	(557)	(616)
Autres produits et charges financiers	6	(24)	(61)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 055)	(1 050)
Résultat net		2 079	2 516
Résultat net - part des intérêts minoritaires		34	30
Résultat net - part du Groupe		2 046	2 486
Résultat net hors éléments non courants - part du Groupe^(**)		2 109	1 906
Résultat net par action - part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	3,69	4,47
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	8	3,66	4,43
Résultat net hors éléments non courants par action - part du Groupe			
Résultat net hors éléments non courants par action <i>(en euros)</i>		3,81	3,43
Résultat net hors éléments non courants dilué par action <i>(en euros)</i>		3,78	3,39

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Résultat net hors éléments opérationnels non courants après effet d'impôt, part du Groupe.

État du résultat global consolidé de la période

	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net	2 046	34	2 079	2 486	30	2 516
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie ^(*)	71	-	71	(14)	-	(14)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	82	-	82	(350)	-	(350)
Écarts de conversion	35	4	38	62	5	67
Impôt ^(**)	(50)	-	(50)	119	-	119
Autres éléments du résultat global	137	4	140	(184)	5	(178)
Recyclables ultérieurement en résultat net						
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(105)	-	(105)	(112)	-	(112)
Impôt	25	-	25	23	-	23
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(80)	-	(80)	(89)	-	(89)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	57	3	60	(272)	5	(267)
<i>dont :</i>						
<i>Sociétés contrôlées</i>	<i>(3)</i>	<i>4</i>	<i>1</i>	<i>(29)</i>	<i>5</i>	<i>(24)</i>
<i>Sociétés mises en équivalence</i>	<i>60</i>	<i>-</i>	<i>60</i>	<i>(243)</i>	<i>-</i>	<i>(243)</i>
Résultat global	2 102	37	2 139	2 214	35	2 249

() Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux principalement) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.*

*(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).*

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	23 915	24 141
Goodwill	9	7 296	6 994
Autres immobilisations incorporelles	16	387	413
Immobilisations corporelles	16	4 241	4 316
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 404	1 309
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	942	930
Instruments dérivés actifs non courants	25	803	897
Impôts différés actifs	7	278	255
Total actifs non courants		39 267	39 254
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	18	964	932
Clients et autres débiteurs	18	10 696	10 960
Autres actifs courants d'exploitation	18	4 635	4 568
Autres actifs courants hors exploitation		30	39
Actifs d'impôt exigible		365	226
Autres actifs financiers courants		27	35
Instruments dérivés actifs courants	25	364	391
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24	166	213
Disponibilités et équivalents de trésorerie	24	5 632	6 411
Total actifs courants		22 880	23 776
Total actifs		62 147	63 030

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social	21.1	1 471	1 475
Primes liées au capital	21.1	9 044	8 633
Titres auto-détenus	21.2	(1 534)	(1 560)
Autres instruments de capitaux propres	21	-	491
Réserves consolidées		5 024	4 205
Réserves de conversion		31	(1)
Résultat net - part du Groupe		2 046	2 486
Opérations reconnues directement en capitaux propres	21.4	(962)	(987)
Capitaux propres - part du Groupe		15 119	14 743
Intérêts minoritaires	21.5	137	125
Total capitaux propres		15 256	14 868
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	949	956
Provisions pour avantages du personnel	27	1 515	1 426
Emprunts obligataires	23	11 147	12 226
Autres emprunts et dettes financières	23	3 854	4 634
Instruments dérivés passifs non courants	25	224	275
Autres passifs non courants		129	142
Impôts différés passifs	7	1 656	1 757
Total passifs non courants		19 474	21 414
Passifs courants			
Provisions courantes	18	4 053	3 844
Fournisseurs	18	7 590	7 620
Autres passifs courants d'exploitation	18	10 884	10 769
Autres passifs courants hors exploitation		360	286
Passifs d'impôt exigible		351	168
Instruments dérivés passifs courants	25	193	226
Dettes financières courantes	23	3 986	3 835
Total passifs courants		27 417	26 748
Total passifs et capitaux propres		62 147	63 030

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 079	2 516
Dotations aux amortissements	4.2	2 033	2 091
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		61	244
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		4	12
Résultat sur cessions ⁽¹⁾		(3)	(819)
Variations de juste valeur des instruments financiers		-	(56)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(98)	(76)
Coûts d'emprunt immobilisés		(23)	(17)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	557	616
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 055	1 050
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	5 664	5 561
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	18.1	307	(158)
Impôts payés		(1 041)	(1 282)
Intérêts financiers nets payés		(534)	(586)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		125	99
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	4 522	3 633
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>(749)</i>	<i>(744)</i>
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>125</i>	<i>108</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1	(624)	(637)
Cash-flow opérationnel	1	3 898	2 997
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)</i>		<i>(886)</i>	<i>(763)</i>
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>		<i>(16)</i>	<i>(36)</i>
Investissements de développement (concessions et PPP)	1	(903)	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	1	2 995	2 197
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)⁽²⁾</i>	<i>1-2</i>	<i>(403)</i>	<i>(592)</i>
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)⁽¹⁾</i>	<i>1-2</i>	<i>18</i>	<i>1 284</i>
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		<i>(70)</i>	<i>674</i>
Investissements financiers nets		(456)	1 366
Autres		44	(268)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(1 938)	(338)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres ⁽³⁾		(64)	450
Opérations sur actions propres	21.2	(688)	(810)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		-	1
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle) ⁽⁴⁾		(27)	(789)
Dividendes payés	22	(1 044)	(1 287)
- aux actionnaires de VINCI SA ⁽⁵⁾		(1 019)	(1 267)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(25)	(20)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	23.1	129	1 019
Remboursements d'emprunts à long terme	23.1	(1 418)	(991)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		3	291
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(3 109)	(2 116)
Autres variations ⁽⁶⁾	IV	112	(641)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	(413)	539
Trésorerie nette à l'ouverture		5 491	4 952
Trésorerie nette à la clôture	24.1	5 077	5 491
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(3)	(291)
(Émission) remboursement d'emprunts		1 289	(28)
Autres variations ⁽⁶⁾		(28)	603
Variation de l'endettement financier net		845	823
Endettement financier net en début de période		(13 281)	(14 104)
Endettement financier net en fin de période	23	(12 436)	(13 281)

(1) Correspondant principalement, en 2014, à la cession de VINCI Park.

(2) Dont, en 2015, acquisitions d'Orteng Engenharia e Sistemas, HEB Construction et de 20 % de Constructora Concreto pour respectivement 87, 43 et 81 millions d'euros. En 2014, acquisitions d'Imtech ICT et d'Electrix pour 238 et 105 millions d'euros.

(3) Intégrant des augmentations de capital pour 436 millions d'euros et le remboursement anticipé des titres subordonnés à durée indéterminée pour 500 millions d'euros.

(4) Principalement lié, en 2014, à l'acquisition des minoritaires de Cofiroute (16,67 %) pour un montant de 780 millions d'euros.

(5) Y compris coupon des titres subordonnés à durée indéterminée pour 30 millions d'euros en 2015 et 31 millions d'euros en 2014.

(6) Autres variations dues pour l'essentiel, en 2014, à la sortie de l'endettement financier net de VINCI Park.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe											
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2014	1 504	8 212	(1 795)	491	4 486	1 962	(64)	(655)	14 142	118	14 260
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 486	-	-	2 486	30	2 516
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	68	(97)	(29)	5	(24)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(6)	(237)	(243)	-	(243)
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 486	62	(334)	2 214	35	2 249
Augmentation de capital	29	421	-	-	-	-	-	-	450	1	450
Réduction de capital	(58)	-	957	-	(900)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(722)	-	(88)	-	-	-	(810)	-	(810)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	695	(1 962)	-	-	(1 267)	(20)	(1 287)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	67	-	-	-	67	-	67
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	2	-	(1)	-	1	(5)	(4)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(5)	-	2	3	-	(3)	(3)
Divers	-	-	-	-	(51)	-	-	(2)	(53)	(1)	(55)
Capitaux propres 31/12/2014	1 475	8 633	(1 560)	491	4 205	2 486	(1)	(987)	14 743	125	14 868
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 046	-	-	2 046	34	2 079
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	32	(35)	(3)	4	1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	3	57	60	-	60
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 046	35	22	2 102	37	2 139
Augmentation de capital	26	411	-	-	-	-	-	-	437	-	437
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	(30)	-	625	(491)	(606)	-	-	-	(501)	-	(501)
Opérations sur actions propres	-	-	(599)	-	(89)	-	-	-	(688)	-	(688)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	1 467	(2 486)	-	-	(1 019)	(25)	(1 044)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	61	-	-	-	61	-	61
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Variations de périmètre	-	-	-	-	2	-	(4)	2	-	-	-
Divers	-	-	-	-	(10)	-	-	1	(9)	-	(10)
Capitaux propres 31/12/2015	1 471	9 044	(1 534)	-	5 024	2 046	31	(962)	15 119	137	15 256

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception de l'évolution de la présentation des états financiers consolidés décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à partir du 1^{er} janvier 2015.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2013, présentées dans le document de référence 2014 D.15-0088 déposé à l'AMF le 28 février 2015, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2016.

Évolution de la présentation des états financiers consolidés du Groupe

La présentation des états financiers consolidés du Groupe a été modifiée par rapport à celle utilisée pour les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2014.

Les modifications ont porté principalement sur l'organisation et la hiérarchisation des notes annexes par thème de référence. Elles sont destinées à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers consolidés du Groupe et à en favoriser l'appréhension, conformément aux recommandations de l'AMF et aux travaux entrepris par le normalisateur comptable international.

La plupart des principes comptables, auparavant regroupés en note A, figurent désormais au sein de chaque note de référence afin que le lecteur puisse plus aisément comprendre les données financières présentées. La base de préparation des comptes, les méthodes de consolidation applicables spécifiquement aux sociétés du périmètre du Groupe et le recours aux estimations pour l'établissement des comptes consolidés restent toutefois détaillés en note A. Principes généraux et recours aux estimations. Les autres règles et méthodes de consolidation, à caractère plus général et non spécifiques au Groupe, sont désormais présentées en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

La présentation des compte de résultat, état du résultat global, tableau des flux de trésorerie et variation des capitaux propres n'est pas modifiée par les travaux d'amélioration entrepris. La présentation du bilan est identique à celle des exercices précédents, à l'exception de l'ajout de postes complémentaires destinés à présenter de façon isolée les montants des justes valeurs des instruments financiers dérivés et des provisions pour avantages du personnel. Le poste intitulé « Autres actifs financiers » n'est désormais constitué que des prêts et créances (y compris les créances financières des contrats de PPP) et des actifs financiers disponibles à la vente. Il comprenait auparavant la juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification, à chaque arrêté intermédiaire, du rythme de reconnaissance en résultat de trois droits ou taxes en vigueur en France et auparavant constatées prorata temporis: la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et la redevance domaniale des sociétés concessionnaires d'autoroutes. L'application d'IFRIC 21 n'a donc pas d'incidence sur les résultats annuels et sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (diminution des réserves consolidées de l'ordre de 20 millions d'euros après impôts). Celui-ci n'a, en conséquence, pas été retraité.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

VINCI réalise actuellement une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans quelques cas de figure, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise ont été conçues dans l'objectif de fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs.

Au sein du Groupe, cela concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les partenariats français de co-promotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela concerne notamment les participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de valeur des goodwill.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.15 Informations relatives aux contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note J.26 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 - prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- niveau 2 - modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

- niveau 3 - modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des *unités de crédit projetées* reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.27 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28 Paiements en actions.

B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation

1. Développement des concessions

1.1 Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France

Les discussions relatives au plan de relance autoroutier engagées par les sociétés concessionnaires avec l'État concédant en novembre 2012 ont abouti à la signature d'un protocole le 9 avril 2015 avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Outre la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, qui avait obtenu un avis positif de la Commission européenne le 28 octobre 2014 suite à sa notification en mai 2014, ce protocole prévoit :

- les modalités de compensation de la hausse de la redevance domaniale intervenue en 2013 et du « gel » des tarifs de 2015 ;
- le versement pendant 20 ans d'une contribution volontaire exceptionnelle annuelle de 60 millions d'euros indexés à l'inflation, à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF). La part de VINCI Autoroutes est d'environ 55 % de ce montant ;
- la mise en place de mécanismes d'encadrement de la rentabilité des contrats s'appliquant aux périodes d'allongement additionnelles liées au plan de relance autoroutier ;
- l'affirmation de la stabilité de l'environnement fiscal contractuel ;
- des mesures complémentaires ciblées en faveur du covoiturage et de l'accueil des autocars notamment ;
- des mesures en faveur d'une meilleure transparence avec en particulier la mise en place de l'ARAFER (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) ;
- enfin, les sociétés concessionnaires se sont engagées à la création d'un fonds de modernisation écologique des transports de 200 millions d'euros auquel VINCI participera à hauteur de 50 %.

La publication au Journal Officiel, le 23 août 2015, des avenants aux contrats de concession des différentes sociétés du Groupe concernées (ASF, Escota et Cofiroute) rend les mesures du plan de relance autoroutier exécutoires.

Les engagements supplémentaires d'investissement à réaliser par les sociétés concessionnaires d'autoroutes du Groupe au titre de ce plan s'élèvent à près de 2 milliards d'euros. Ils concernent des travaux d'infrastructures destinés à améliorer le réseau autoroutier, notamment des élargissements sur les autoroutes A9, A63 et A10 ainsi que l'achèvement de l'itinéraire autoroutier A50/A57 à Toulon.

En contrepartie de ces investissements supplémentaires, les durées des contrats de concession ont été prolongées de 2 ans et 4 mois pour ASF, 2 ans et 6 mois pour le réseau interurbain de Cofiroute et 4 ans et 2 mois pour Escota. Les durées d'amortissement des ouvrages concédés dans les comptes du Groupe ont été revues prospectivement et prolongées pour les mêmes durées.

1.2 Nouveaux contrats de partenariat public-privé obtenus par VINCI Concessions

VINCI Airports a poursuivi son développement en 2015 avec l'obtention de nouveaux contrats de concession, dont :

- en France : la reprise de la concession de l'aéroport de Toulon-Hyères à compter du 1^{er} avril pour une durée de 25 ans ;
- au Chili : l'obtention du contrat de concession de l'aéroport de Santiago du Chili aux côtés d'ADP (45 %) et d'Astaldi (15 %) pour une durée de 20 ans ;
- au Japon : la signature du contrat de concession pour l'exploitation pendant 44 ans des aéroports du Kansai et d'Osaka en partenariat avec Orix Corporation (40 %) et d'autres entreprises locales (20 %).

Par ailleurs, VINCI Concessions a remporté un nouveau contrat de partenariat public-privé pour la construction et l'exploitation du Regina bypass au Canada et a finalisé le contrat de financement et de construction des sections 7 et 8 de l'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg en Russie.

Ces contrats et leurs impacts sur les comptes consolidés ou les engagements du Groupe au 31 décembre 2015 sont décrits dans les notes F. Contrats de concession et PPP (F.12.2 et F.14.1) et E.10.3&4 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence et engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises.

Enfin, le groupement dirigé par VINCI Concessions a été désigné concessionnaire-presenti du grand contournement à l'ouest de la ville de Strasbourg.

2. Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2015			31/12/2014		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 881	1 122	759	1 853	1 124	729
Coentreprises ^(*)	161	110	51	180	112	68
Entreprises associées ^(*)	47	23	24	46	24	22
Total	2 089	1 255	834	2 079	1 260	819

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux mouvements de la période concernent la création de sociétés de projets portant les nouveaux contrats de concession présentés ci-avant ainsi que les acquisitions de sociétés à l'international décrites dans les paragraphes suivants.

Les autres mouvements de la période sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

2.1 Acquisition de la société Orteng Engenharia e Sistemas

En mars 2015, VINCI Energies a réalisé l'acquisition de 100 % des titres de la société brésilienne Orteng Engenharia e Sistemas S.A. Cette société, spécialisée dans la conception, la réalisation et la maintenance d'équipements électriques et automatismes pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des infrastructures a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 93 millions d'euros en 2015.

Avec cette acquisition, VINCI Energies devient l'un des principaux acteurs des services à l'industrie, aux infrastructures d'énergie et de transport au Brésil.

Orteng Engenharia e Sistemas est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis mars 2015. En 2015, elle a contribué au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du Groupe pour des montants de respectivement 81 millions d'euros et 3 millions d'euros.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Le prix d'acquisition s'est élevé à 87 millions d'euros. Le goodwill lié à l'acquisition d'Orteng Engenharia e Sistemas est provisoirement évalué à 94 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

2.2 Acquisition de la société HEB Construction

Dans le cadre de sa stratégie de développement au grand international, VINCI Construction International Network a finalisé, fin août 2015, l'acquisition de 100 % de la société néo-zélandaise HEB Construction. Créée il y a plus de 40 ans, HEB Construction est un leader de la construction sur le marché néo-zélandais. La société dispose de nombreuses expertises dans le génie civil, les ouvrages d'art, l'hydraulique, les travaux routiers, le terrassement, les travaux maritimes et portuaires, la préfabrication et le transport. Elle emploie 750 personnes et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 248 millions d'euros.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 43 millions d'euros. Le goodwill provisoire lié à l'acquisition d'HEB Construction est évalué à 46 millions d'euros à la date de prise de contrôle. VINCI procède actuellement à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés.

2.3 Prise de participation de 20 % dans la société Constructora Concreto en Colombie

Le 10 juillet 2015, VINCI a signé un accord de coopération stratégique avec la société Constructora Concreto, deuxième groupe de construction et de promotion immobilière en Colombie.

Cet accord s'est traduit, en décembre 2015, par une prise de participation par VINCI dans la société à hauteur de 20 %, au travers d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 81 millions d'euros. La gouvernance établie confère à VINCI une influence notable sur Constructora Concreto, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, depuis fin 2015, dans les états financiers consolidés du Groupe.

2.4 Autres acquisitions de la période

En octobre 2015, Soletanche Freyssinet, filiale de VINCI Construction, a porté sa participation dans Grupo Rodio Kronsa de 50 % à 100 %. Ce groupe détient l'ensemble des implantations de Soletanche Bachy dans le domaine des fondations en Amérique Centrale, dans la péninsule Ibérique et au Maroc.

En 2015, Rodio Kronsa a réalisé un chiffre d'affaires de près de 100 millions d'euros, dont plus de 60 % en Amérique latine.

En octobre 2015, VINCI Energies a acquis la société APX Intégration, un des leaders français des Cloud Builders. La société propose des solutions informatiques clés en main dans les domaines du stockage, des serveurs, des réseaux et de la virtualisation. Elle compte 360 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 133 millions d'euros en 2015.

2.5 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2014 ont concerné VINCI Energies (Imtech ICT et Electrix) et Soletanche Freyssinet (Freyssinet Espagne).

Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2014, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de 2015. L'allocation des prix d'acquisition d'Imtech ICT, d'Electrix et de Freyssinet Espagne s'est traduite par la reconnaissance de goodwill pour des montants de respectivement 237 millions d'euros, 97 millions d'euros et 37 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La principale cession de l'exercice 2014 a concerné la sortie de périmètre de VINCI Park intervenue le 4 juin. Cette opération s'était traduite par la cession de 100 % des titres de VINCI Park à un nouvel holding Infra Foch SAS (désormais renommé Infra Park SAS), détenu à 24,6 % par VINCI Concessions au 31 décembre 2015. La gouvernance établie par VINCI Concessions avec les autres actionnaires d'Infra Park SAS (Ardian et Crédit Agricole Assurances) lui confère une influence notable sur le nouvel ensemble, lequel est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 4 juin 2014.

Ces opérations sont détaillées dans la note B. Acquisitions et cessions d'entreprises du document de référence 2014.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches, la branche concessions et la branche contracting, chaque branche est elle-même divisée en pôles :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Airports : concessions de plates-formes aéroportuaires au Portugal, en France, au Cambodge et au Chili.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures routières à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium et Infra Foch TopCo Groupe (holding détenant Indigo – ex-VINCI Park, activité stationnement).

Branche contracting

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation, protection contre l'incendie et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, travaux pour l'environnement, production de matériaux, travaux de démolition, recyclage, fabrication et installation de produits de signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols et génie civil spécialisé.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), est directement rattaché au holding VINCI.

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total	Immobilier et holdings		
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	5 804	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(562)	38 518
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	882	-	-	-	-	-	(239) (**)	643
Chiffre d'affaires total	6 686	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(802)	39 161
Résultat opérationnel sur activité	2 576	568	233	299	1 100	82	-	3 758
% du chiffre d'affaires (*)	44,4 %	5,6 %	3,0 %	2,1 %	3,4 %	-	-	9,8 %
Résultat opérationnel courant	2 627	538	237	292	1 067	94	-	3 788
Résultat opérationnel	2 627	527	224	247	998	90	-	3 715
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 933	597	432	536	1 565	166	-	5 664
% du chiffre d'affaires (*)	67,8 %	5,9 %	5,5 %	3,7 %	4,8 %	-	-	14,7 %
Dotations aux amortissements	1 338	113	230	348	691	4	-	2 033
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	32	5	8	16	30	(1)	-	61
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(29)	(104)	(193)	(292)	(589)	(6)	-	(624)
Cash-flow opérationnel	2 381	465	415	228	1 108	378	-	3 868
Investissements de développement (concessions et PPP)	(917)	2	(1)	13	14	-	-	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	1 464	467	414	242	1 122	378	-	2 965
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2015	26 247	2 581	757	(7)	3 331	554	-	30 132
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	871	6	110	308	424	109	-	1 404
Excédent (endettement) financier net	(23 551)	(472)	174	1 332	1 034	10 081	-	(12 436)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires ^(*)	5 823	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(623)	38 703
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	584	-	-	-	-	-	(244) ^(**)	340
Chiffre d'affaires total	6 408	9 309	8 188	15 419	32 916	587	(867)	39 043
Résultat opérationnel sur activité	2 428	519	249	380	1 148	66	-	3 642
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>41,7 %</i>	<i>5,6 %</i>	<i>3,0 %</i>	<i>2,5 %</i>	<i>3,5 %</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>9,4 %</i>
Résultat opérationnel courant	2 434	492	244	383	1 118	84	-	3 637
Résultat opérationnel	3 159	487	166	319	973	112	-	4 243
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 823	562	437	625	1 624	115	-	5 561
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>65,6 %</i>	<i>6,0 %</i>	<i>5,3 %</i>	<i>4,1 %</i>	<i>4,9 %</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>14,4 %</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>1 408</i>	<i>101</i>	<i>235</i>	<i>345</i>	<i>680</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>2 091</i>
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	<i>42</i>	<i>29</i>	<i>97</i>	<i>75</i>	<i>201</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>244</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(62)	(99)	(176)	(300)	(576)	1	-	(637)
Cash-flow opérationnel	2 403	319	200	(120)	398	195	-	2 997
Investissements de développement (concessions et PPP)	(806)	2	(1)	6	6	-	-	(799)
Cash-flow libre (après investissements)	1 597	321	199	(115)	405	195	-	2 197
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2014	26 474	2 593	1 075	17	3 685	409	-	30 568
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	<i>845</i>	<i>10</i>	<i>102</i>	<i>312</i>	<i>424</i>	<i>40</i>	<i>-</i>	<i>1 309</i>
Excédent (endettement) financier net	(19 920)	(264)	133	1 736	1 606	5 033	-	(13 281)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions					Total
	VINCI Autoroutes	<i>dont</i> Groupe ASF Cofiroute		VINCI Airports	Autres concessions	
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ^(*)	4 881	3 519	1 306	820	102	5 804
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	746	665	81	93	42	882
Chiffre d'affaires total	5 627	4 184	1 387	914	145	6 686
Résultat opérationnel sur activité	2 352	1 606	711	289	(66)	2 576
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>48,2 %</i>	<i>45,6 %</i>	<i>54,5 %</i>	<i>35,3 %</i>	<i>(64,1 %)</i>	<i>44,4 %</i>
Résultat opérationnel courant	2 342	1 598	710	320	(36)	2 627
Résultat opérationnel	2 342	1 598	710	320	(36)	2 627
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 524	2 520	961	412	(2)	3 933
<i>% du chiffre d'affaires ^(*)</i>	<i>72,2 %</i>	<i>71,6 %</i>	<i>73,6 %</i>	<i>50,2 %</i>	<i>(2,2 %)</i>	<i>67,8 %</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>1 204</i>	<i>941</i>	<i>253</i>	<i>124</i>	<i>10</i>	<i>1 338</i>
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	<i>(9)</i>	<i>(13)</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>36</i>	<i>32</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(10)	(8)	(1)	(3)	(15)	(29)
Cash-flow opérationnel	2 141	1 621	624	298	(57)	2 381
Investissements de développement (concessions et PPP)	(784)	(672)	(111)	(109)	(24)	(917)
Cash-flow libre (après investissements)	1 356	948	513	188	(80)	1 464
Bilan						
Capitaux engagés au 31/12/2015	21 868	16 332	4 893	3 634	744	26 247
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>706</i>	<i>162</i>	<i>871</i>
Excédent (endettement) financier net	(20 246)	(11 401)	(1 856)	(2 812)	(493)	(23 551)

() Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.*

Exercice 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			VINCI Airports	Autres concessions (**)(***)	Total
	VINCI Autoroutes(***)	<i>dont</i>				
		Groupe ASF	Cofiroute			
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires^(*)	4 743	3 418	1 272	717	363	5 823
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	471	369	100	48	66	584
Chiffre d'affaires total	5 214	3 786	1 372	765	428	6 408
Résultat opérationnel sur activité	2 148	1 453	669	231	48	2 428
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	45,3 %	42,5 %	52,6 %	32,2 %	13,3 %	41,7 %
Résultat opérationnel courant	2 136	1 443	667	254	44	2 434
Résultat opérationnel	2 136	1 443	667	253	769	3 159
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 389	2 427	926	342	92	3 823
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	71,4 %	71,0 %	72,8 %	47,7 %	25,3 %	65,6 %
<i>Dotations aux amortissements</i>	1 266	993	264	122	20	1 408
<i>Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)</i>	19	9	10	(2)	26	42
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(12)	(8)	(1)	(28)	(22)	(62)
Cash-flow opérationnel	2 151	1 575	611	182	70	2 403
Investissements de développement (concessions et PPP)	(684)	(553)	(130)	(59)	(63)	(806)
Cash-flow libre (après investissements)	1 467	1 022	481	124	7	1 597
Bilan						
Capitaux engagés au 31/12/2014	22 270	16 575	5 060	3 578	626	26 474
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	3	3	-	661	181	845
Excédent (endettement) financier net	(16 812)	(10 754)	(2 379)	(2 967)	(141)	(19 920)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris VINCI Park consolidé selon la méthode de l'intégration globale jusqu'au 4 juin 2014.

(***) Données 2014 retraitées suite au transfert des entités « Cofiroute Participations et ses filiales » de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Contrats de concession et PPP. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée en note G.15 Informations relatives aux contrats de construction.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la VEFA « Vente en état futur d'achèvement »).

(en millions d'euros)	Exercice 2015	%	Exercice 2014	%
France	22 414	58,2%	23 936	61,8 %
Royaume-Uni	2 679	7,0%	2 524	6,5 %
Allemagne	2 703	7,0%	2 505	6,5 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 884	4,9%	1 757	4,5 %
Autres pays d'Europe	2 699	7,0%	2 459	6,4 %
Europe^(**)	32 379	84,1%	33 181	85,7 %
dont Union européenne	31 594	82,0%	32 389	83,7 %
Amérique du Nord	1 408	3,7%	1 283	3,3 %
Amérique centrale et du Sud	956	2,5%	605	1,6 %
Afrique	1 479	3,8%	1 718	4,4 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 295	6,0%	1 916	5,0 %
International hors Europe	6 139	15,9%	5 522	14,3 %
International hors France	16 104	41,8%	14 767	38,2 %
Chiffre d'affaires^(***)	38 518	100,0%	38 703	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 27 044 millions d'euros en 2015 et 28 023 millions d'euros en 2014.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 16 104 millions d'euros en 2015, en hausse de 9 % par rapport à l'exercice 2014. Il représente 41,8 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (38,2 % en 2014).

3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note H.18 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes), et de l'impôt exigible.

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux engagés - actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	23 915	24 141
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 694)	(1 801)
Goodwill brut	9	7 485	7 224
Autres immobilisations incorporelles		387	413
Immobilisations corporelles	16	4 241	4 316
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 404	1 309
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	1 745	1 827
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		(2)	(2)
- Dérivés actifs non courants	25	(803)	(897)
Stocks et travaux en cours	18	964	932
Clients et autres débiteurs	18	10 696	10 960
Autres actifs courants d'exploitation	18	4 635	4 568
Autres actifs courants hors exploitation		30	39
Actifs d'impôt exigible		365	226
Capitaux engagés - passifs			
Provisions courantes	18	(4 053)	(3 844)
Fournisseurs	18	(7 590)	(7 620)
Autres passifs courants d'exploitation	18	(10 884)	(10 769)
Autres passifs courants hors exploitation		(360)	(286)
Passifs d'impôt exigible		(351)	(168)
Total capitaux engagés		30 132	30 568

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
France	25 100	25 806
Allemagne	221	178
Royaume-Uni	278	235
Portugal	2 758	2 813
Autres pays d'Europe	705	671
Total Europe	29 061	29 703
Amérique du Nord	387	386
Amérique centrale et du sud	369	245
Afrique	62	31
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	253	202
Total capitaux engagés	30 132	30 568

Les capitaux engagés au 31 décembre 2015 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 28 736 millions d'euros.

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et les autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeurs de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Chiffre d'affaires^(*)	38 518	38 703
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	643	340
Chiffre d'affaires total	39 161	39 043
Produits des activités annexes ^(**)	160	151
Achats consommés	(8 531)	(8 581)
Services extérieurs	(4 670)	(5 057)
Personnel intérimaire	(998)	(1 011)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(8 598)	(8 366)
Impôts et taxes	(1 086)	(1 090)
Charges de personnel	(9 536)	(9 260)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	67	79
Dotations aux amortissements	(2 033)	(2 091)
Dotations nettes aux provisions	(178)	(177)
Charges opérationnelles	(35 563)	(35 552)
Résultat opérationnel sur activité	3 758	3 642
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	<i>9,8 %</i>	<i>9,4 %</i>
Paiements en actions (IFRS 2)	(95)	(102)
Résultat des sociétés mises en équivalence	89	66
Autres éléments opérationnels courants	36	30
Résultat opérationnel courant	3 788	3 637
Pertes de valeur des goodwill	(8)	(134)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(27)	743
Autres éléments opérationnels non courants	(38)	(3)
<i>Total éléments opérationnels non courants</i>	<i>(73)</i>	<i>607</i>
Résultat opérationnel	3 715	4 243

() Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.*

*(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.*

En 2015, les éléments non courants enregistrés par le Groupe concernent principalement l'impact de désinvestissements, de dépréciations et de coûts de restructuration, notamment en France.

En 2014, les principaux éléments non courants étaient les suivants :

- des effets de périmètre et résultats de cession sur titres pour 743 millions d'euros intégrant la plus-value avant impôts générée par l'opération d'ouverture du capital de VINCI Park ;
- des pertes de valeur de goodwill pour 134 millions d'euros portant essentiellement sur VINCI Construction UK et NAPC, filiale d'Eurovia en Inde.

4.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	42	47
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	23	45
Autres	2	(13)
Total	67	79

4.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 096)	(1 153)
Immobilisations incorporelles	(45)	(47)
Immobilisations corporelles	(891)	(891)
Dotations aux amortissements	(2 033)	(2 091)

En 2015, les dotations aux amortissements relatives aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ont été ajustées compte tenu de l'allongement de la durée des contrats des concessions autoroutières (voir note B.1.1 Entrée en vigueur du plan de relance autoroutier en France).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 557 millions d'euros au 31 décembre 2015 (616 millions d'euros au 31 décembre 2014), soit une diminution de 59 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par :

- la diminution de l'encours moyen des dettes à long terme ;
- l'impact de la baisse des taux sur la part de la dette à taux variable ;
- la baisse du taux moyen d'endettement consécutive aux remboursements de dettes par l'utilisation des excédents de trésorerie.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Passifs financiers évalués au coût amorti	(689)	(736)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	43	49
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	97	79
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(8)	(9)
Total coût de l'endettement financier net	(557)	(616)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	181	162
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(116)	375
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	116	(375)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(84)	(83)
<i>dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(39)</i>	<i>(37)</i>
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	97	79

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.13 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Coûts d'actualisation	(49)	(80)
Coûts d'emprunts immobilisés	23	17
Résultat de change	1	2
Total autres produits et charges financiers	(24)	(61)

Les coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour engagements de retraite pour 35 millions d'euros au 31 décembre 2015 (43 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 11 millions d'euros au 31 décembre 2015 (27 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent le groupe ASF pour 22 millions d'euros en 2015 (15 millions d'euros en 2014).

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôts courants	(1 120)	(1 172)
Impôts différés	66	122
<i>dont différences temporelles</i>	<i>84</i>	<i>130</i>
<i>dont déficits reportables</i>	<i>(18)</i>	<i>(8)</i>
Total	(1 055)	(1 050)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 858 millions d'euros pour les filiales françaises (912 millions d'euros en 2014), dont 795 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 008 filiales françaises (663 millions d'euros en 2014). Elle intègre notamment l'effet de la contribution exceptionnelle de 10,7 % qui porte le taux d'imposition des bénéfices en France à 38 %, ainsi que la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués pour 30 millions d'euros (38 millions d'euros en 2014) ;
- une charge d'impôt de 197 millions d'euros pour les filiales étrangères (138 millions d'euros en 2014).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 34,6 % sur l'exercice 2015 contre 30 % en 2014. Son augmentation s'explique par la taxation sur une base réduite du résultat de cession de VINCI Park en 2014.

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2015 est inférieur au taux d'impôt théorique de 38 % en vigueur en France, du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 045	3 500
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(1 157)	(1 330)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	10	9
Différentiel de taux sur résultat étranger	61	44
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(27)	(46)
Pertes de valeur des goodwill	(3)	(36)
Différences permanentes et autres ^(*)	60	310
Impôt effectivement constaté	(1 055)	(1 050)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,6 %	30,0 %

(*) Principalement lié, en 2014, à la taxation sur une base réduite du résultat de cession de VINCI Park.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2015	Variations			31/12/2014
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	323	3	(4)	22	302
Différences temporelles sur engagements de retraite	397	(6)	25	2	376
Différences temporelles sur provisions	540	15	1	19	504
Différences temporelles sur instruments financiers	107	(25)	(26)	-	159
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	16	(1)	-	-	17
Autres	343	(6)	(9)	22	337
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 047)	-	-	12	(1 059)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	679	(19)	(13)	76	634
Écrêtements	(401)	(27)	-	5	(379)
Total impôts différés actifs après dépréciation	278	(46)	(13)	82	255
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(*)	(2 279)	115	-	7	(2 401)
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	(22)	2	-	-	(24)
Différences temporelles sur instruments financiers	(30)	24	1	-	(56)
Autres	(372)	(30)	1	(9)	(335)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 047	-	-	(12)	1 059
Total impôts différés passifs	(1 656)	111	3	(13)	(1 757)
Impôts différés nets	(1 378)	66	(10)	68	(1 502)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF et d'ANA au moment de leur première intégration, respectivement 1 495 millions et 119 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les impôts différés actifs dont la récupération est non probable font l'objet d'écrêtements. Ils représentent un montant de 401 millions d'euros au 31 décembre 2015 (379 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 332 millions d'euros à l'international (311 millions d'euros au 31 décembre 2014).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres auto-détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	595 424 717			604 297 861		
Actions auto-détenues	(41 444 909)			(48 043 830)		
Avant dilution	553 979 808	2 046	3,69	556 254 031	2 486	4,47
Options de souscription	2 129 991			2 315 397		
Plan d'épargne Groupe	500 370			315 365		
Actions de performance	1 556 904			2 637 175		
Après dilution	558 167 073	2 046	3,66	561 521 968	2 486	4,43

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Valeur nette à l'ouverture	6 994	7 000
Goodwill constatés au cours de la période	252	419
Pertes de valeur	(8)	(134)
Écarts de conversion	13	33
Sorties de périmètre	(2)	(366)
Autres mouvements	47	41
Valeur nette à la clôture	7 296	6 994

En 2015, les prises de contrôle d'Orteng Engenharia e Sistemas par VINCI Energies et de HEB Construction par VINCI Construction International Network ont généré la reconnaissance de goodwill estimés de manière provisoire respectivement à 94 millions d'euros et 46 millions d'euros.

En 2014, les principaux mouvements de l'exercice correspondaient aux acquisitions d'Imtech ICT et d'Electrix par VINCI Energies, aux pertes de valeur constatées par VINCI Construction UK et Eurovia, ainsi qu'à la sortie de périmètre de VINCI Park et ses filiales.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2015 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Energies France	2 309	-	2 309	1 793
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	527	-	527	439
VINCI Airports	483	-	483	483
VINCI Energies Benelux	264	-	264	212
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
Nuvia	155	-	155	146
VINCI Energies Suisse	126	-	126	113
ETF	108	-	108	108
VINCI Construction UK	180	(83)	97	91
Autres goodwill ^(*)	1 028	(106)	922	1 303
Total	7 485	(189)	7 296	6 994

(*) Inclut au 31 décembre 2014 le goodwill de VINCI Facilities pour 563 millions d'euros, qui a été réalloué en 2015 aux unités génératrices de trésorerie VINCI Energies France (473 millions d'euros), VINCI Energies Allemagne (66 millions d'euros) et VINCI Energies Benelux (24 millions d'euros) suite aux changements organisationnels intervenus.

9.2 Tests de valeurs des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2015.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de 5 ans à partir des prévisions du management. Il est ensuite déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2015	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2015	2014
				31/12/2015	31/12/2014		
VINCI Energies France	2 309	2,1 %	1,0 %	9,9 %	9,3 %	-	-
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,1 %	8,5 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	527	3,0 %	1,0 %	7,5 %	7,3 %	-	-
VINCI Airports	483	(*)	(*)	8,6 %	9,2 %	-	-
VINCI Energies Benelux	264	3,0 %	1,0 %	9,2 %	8,6 %	-	-
Entrepose	201	5,7 %	1,5 %	9,0 %	10,2 %	-	-
Soletanche Bachy	171	0,2 %	1,5 %	9,1 %	9,9 %	-	-
VINCI Construction UK	97	-2,7%	1,0%	8,4%	9,2%	-	(59)
Autres goodwill	1 311	-1% à 10%	1% à 7%	6,5% à 19,4%	6,4% à 19,8%	(8)	(75)
Total	7 296					(8)	(134)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des concessions du groupe ASF est de 1,9 %.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de VINCI Airports ressort globalement à 4 %.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance (0,5 %)	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Taux de croissance (0,5 %)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	(5,0 %)
VINCI Energies France	(215)	241	179	(160)	209	(209)
Groupe ASF	(1 100)	1 177	(*)	(*)	1 193	(1 193)
VINCI Energies Allemagne	(157)	183	147	(126)	112	(112)
VINCI Airports	(486)	550	(*)	(*)	338	(338)
VINCI Energies Benelux	(34)	39	29	(26)	30	(30)
Entrepose	(36)	41	32	(28)	27	(27)
Soletanche Bachy	(147)	167	130	(114)	124	(124)
VINCI Construction UK	(9)	10	8	(7)	6	(6)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note H.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

10.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début d'exercice	1 094	215	1 309	965	300	1 265
<i>dont concessions</i>	772	73	845	657	137	794
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	322	142	464	308	163	471
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	90	41	131	8	(14)	(6)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	70	19	89	54	13	66
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	13	46	60	(36)	(207)	(243)
Dividendes distribués	(70)	(55)	(125)	(31)	(67)	(99)
Variations de périmètre et autres	-	(13)	(12)	111	(49)	61
Reclassements (*)	(11)	(37)	(48)	24	240	264
Valeur des titres en fin d'exercice	1 187	217	1 404	1 094	215	1 309
<i>dont concessions</i>	762	109	871	772	73	845
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	425	108	533	322	142	464

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2015, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, pour la branche concessions, les participations détenues dans ADP (671 millions d'euros) et dans le holding détenant Indigo, ex-VINCI Park, (83 millions d'euros), et, pour la branche contracting, celle détenue dans CFE (195 millions d'euros).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	70	19	89	54	13	66
<i>dont concessions</i>	38	7	45	24	(25)	-
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	32	12	44	29	37	67
Autres éléments du résultat global	13	46	60	(36)	(207)	(243)
<i>dont concessions</i>	11	47	58	(35)	(213)	(248)
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	2	-	2	(1)	5	5
Résultat global	84	65	149	18	(194)	(177)
<i>dont concessions</i>	49	53	103	(11)	(237)	(248)
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	35	12	46	29	43	72

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires^(*)	1 414	1 180	2 594	1 312	1 250	2 562
<i>dont concessions</i>	<i>838</i>	<i>170</i>	<i>1 008</i>	<i>709</i>	<i>169</i>	<i>878</i>
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	<i>576</i>	<i>1 010</i>	<i>1 586</i>	<i>603</i>	<i>1 080</i>	<i>1 684</i>
Bilan						
Endettement financier net	(1 406)	(3 787)	(5 193)	(1 209)	(3 434)	(4 643)
<i>dont concessions</i>	<i>(1 359)</i>	<i>(3 756)</i>	<i>(5 115)</i>	<i>(1 169)</i>	<i>(3 381)</i>	<i>(4 550)</i>
<i>dont contracting et VINCI Immobilier</i>	<i>(48)</i>	<i>(30)</i>	<i>(78)</i>	<i>(40)</i>	<i>(53)</i>	<i>(93)</i>

(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2015, les pertes non reconnues de ce fait représentent un montant de 71 millions d'euros (56 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.14 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2015, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 453 millions d'euros (267 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces engagements sont principalement pris vis-à-vis de sociétés de la branche concessions, notamment Kansai Airports, société concessionnaire des aéroports d'Osaka et du Kansai au Japon et LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse Tours – Bordeaux (projet SEA). Au 31 décembre 2015, les engagements de mise de fonds du Groupe sur ces sociétés s'élèvent à respectivement 229 millions d'euros et 113 millions d'euros.

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2015, en valeur nette comptable, s'élève à 39 millions d'euros et concerne les titres de la société SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) pour 28 millions d'euros, ceux du Stade de Bordeaux pour 6 millions d'euros et ceux de sociétés chez VINCI Immobilier pour 5 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces pour un montant de 135 millions d'euros, et en faveur de sociétés chez VINCI Immobilier, sous forme de nantissement de créances pour un montant de 18 millions d'euros.

10.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2015, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 1 401 millions d'euros (970 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ils concernent principalement la branche concessions.

Au cours de la période, la variation de ces engagements d'investissement traduit l'impact des nouvelles infrastructures à construire dans le cadre des contrats de concession obtenus en 2015, notamment l'aéroport de Santiago du Chili (336 millions d'euros), une nouvelle section à péage de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Pétersbourg (335 millions d'euros) et le contournement de la ville de Regina au Canada (239 millions d'euros). Cette hausse est partiellement compensée par l'avancement des travaux réalisés par les sociétés concessionnaires, notamment LISEA (-309 millions d'euros).

10.5 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires ^(*)	55	1 145	1 200	70	1 752	1 822
Créances clients	42	233	274	55	149	204
Achats	9	37	46	5	38	43
Dettes fournisseurs	3	11	14	-	12	12

(*) Sur l'exercice, le chiffre d'affaires résulte notamment de l'activité réalisée par les pôles du contracting pour le compte de la société concessionnaire LISEA.

11. Actifs financiers disponibles à la vente

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Au 31 décembre 2015, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » avec les « Créances financières PPP » et les « Prêts et créances » :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	96	125
Créances financières (PPP) ^(*)	202	175
Prêts et créances ^(*)	644	630
Autres actifs financiers non courants	942	930

() Les informations relatives aux "Créances financières PPP" et "Prêts et créances" sont présentées respectivement en note F.13 et H.17.*

Au cours de la période, l'évolution des actifs financiers disponibles à la vente s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Début de la période	125	173
Acquisitions de la période	11	20
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	4	-
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	-
Pertes de valeur	(7)	(6)
Sorties de la période	(1)	(6)
Autres mouvements et écarts de conversion	(36)	(57)
Fin de la période	96	125

F. Contrats de concession et PPP

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions des réseaux autoroutiers en France, des principales plateformes aéroportuaires gérées par le Groupe, et à certains ouvrages de franchissement.

- **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, ...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels (produits des activités annexes).

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

12.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions ^(*)	Total branche concessions	Autres infrastructures concédées	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2014	29 764	2 793	1 348	33 905	6	33 911
Acquisitions de la période ^(*)	486	55	15	555	-	555
Sorties de la période	(2)	(16)	(5)	(23)	-	(23)
Écarts de conversion	-	30	2	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	33	(303)	(1 156)	(1 426)	-	(1 426)
	30 281	2 559	203	33 042	6	33 048
Subventions reçues	(26)	-	-	(27)	-	(27)
Au 31/12/2014	30 254	2 558	203	33 015	6	33 021
Acquisitions de la période ^(*)	768	99	1	869	-	869
Sorties de la période	(3)	(2)	-	(5)	-	(5)
Écarts de conversion	-	32	-	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	8	10	2	20	(6)	14
	31 028	2 697	206	33 931	-	33 931
Subventions reçues	(8)	(2)	-	(10)	-	(10)
Au 31/12/2015	31 020	2 695	206	33 921	-	33 921
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2014	(7 475)	(104)	(728)	(8 306)	(4)	(8 310)
Amortissements de la période	(1 080)	(60)	(12)	(1 152)	-	(1 153)
Pertes de valeur	-	-	(24)	(24)	-	(24)
Reprises de pertes de valeur	-	1	3	4	-	4
Sorties de la période	-	12	5	18	-	18
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	(10)	(3)	610	597	-	597
Au 31/12/2014	(8 565)	(165)	(146)	(8 877)	(4)	(8 880)
Amortissements de la période	(1 025)	(64)	(6)	(1 095)	(2)	(1 096)
Pertes de valeur	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	(12)	(9)	(2)	(23)	5	(17)
Au 31/12/2015	(9 602)	(250)	(154)	(10 006)	-	(10 006)
Valeur nette						
Au 01/01/2014	22 289	2 689	621	25 599	2	25 601
Au 31/12/2014	21 689	2 393	57	24 139	2	24 141
Au 31/12/2015	21 418	2 444	52	23 915	-	23 915

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

(**) Intègre les immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Park jusqu'au 4 juin 2014.

En 2015, les investissements, hors coûts d'emprunts immobilisés, se sont élevés à 847 millions d'euros (539 millions d'euros en 2014). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 665 millions d'euros (369 millions d'euros en 2014), par Cofiroute pour un montant de 81 millions d'euros (100 millions d'euros en 2014) et par VINCI Airports pour 99 millions d'euros (55 millions d'euros en 2014). Les investissements du groupe ASF portent notamment sur la poursuite des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays Basque. Ils comprennent également la soulte versée par Escota au titre de la reprise de la section Toulon Ouest-Benoît Malon de l'autoroute A50 dans le cadre du plan de relance autoroutier.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 247 millions d'euros au 31 décembre 2015 (867 millions d'euros au 31 décembre 2014). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (1 082 millions d'euros, dont 789 millions d'euros pour ASF, 195 millions d'euros pour Escota et 97 millions d'euros pour Cofiroute).

En 2014, les principaux mouvements de l'exercice s'expliquaient par la sortie de VINCI Park, finalisée début juin 2014. Elle avait généré une diminution de 1 158 millions d'euros de la valeur brute des immobilisations incorporelles du domaine concédé et de 611 millions d'euros des amortissements et pertes de valeur associés à ces actifs.

12.2 Principales caractéristiques des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
VINCI Autoroutes					
Groupe ASF					
ASF					
2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2036
Escota					
459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2032
Cofiroute					
Réseau interurbain					
1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2034
Duplex A86					
Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086
Arcour					
A19					
101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070
VINCI Airports					
ANA					
10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063
Cambodia Airports					
Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest					
Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères					
	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la rénovation des aires de mouvement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Autres concessions					
Consortium Stade de France 80 000 places	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025

12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
ASF/Escota	2 312	1 681
Cofiroute	1 102	584
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	367	370
Autres	134	54
Total	3 914	2 689

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF/Escota, Cofiroute) sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du plan de relance autoroutier mis en œuvre en 2015.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note H.18.3 Analyse des provisions courantes).

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	594
Autres sociétés concessionnaires			16

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

13.1 Variations au cours de la période et échéancier

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe (part à plus d'un an) sont présentées à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » qui comprend également les « Prêts et créances » et les « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir note E.11 Actifs financiers disponibles à la vente).

Au cours de la période, l'évolution des créances financières PPP ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2015	2014
Début de période	175	182
Acquisitions de la période	82	65
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	3	-
Pertes de valeur	-	-
Remboursements	(64)	(29)
Autres mouvements et écarts de conversion	6	(43)
Fin de période	202	175
<i>Dont:</i>		
De 1 à 5 ans	75	65
> 5 ans	127	110

En 2015, la hausse des créances financières PPP concerne notamment le contrat de partenariat public-privé Caraibus en Martinique, pour lequel la phase de construction de l'infrastructure concédée a été achevée en cours d'exercice.

La part à moins d'un an des créances financières PPP est présentée, au bilan, en autres actifs financiers courants. Elle s'élève à 11 millions d'euros au 31 décembre 2015 (18 millions d'euros au 31 décembre 2014).

13.2 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées (modèle de la créance financière et/ou mixte) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable IFRIC 12
Caraibus Transport collectif en site propre (Martinique)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.
MMArena Stade du Mans (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation (en l'absence de club résident).	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Park Azur Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueur de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière.

13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP conclus, certaines filiales du Groupe peuvent être engagées à réaliser des investissements. Lorsque le modèle de la créance financière s'applique, celles-ci reçoivent alors du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Au 31 décembre 2015, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concession et PPP relevant du modèle de la créance financière ou du modèle mixte s'élèvent à 33 millions d'euros (50 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élevaient à 72 millions d'euros au 31 décembre 2015, dont 37 millions d'euros pour le parking des loueurs de Nice et 35 millions d'euros pour MMArena Stade du Mans.

14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

14.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
Granvia Voie express R1 (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Actif incorporel.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Regina bypass Expressway de 61 km contournant la ville de Regina (Canada)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049	Créance financière.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg section 1 Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (43,2 km ; Russie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Plateformes aéroportuaires						
Aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic)	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Actif incorporel.
Infrastructures ferroviaires						
LISEA Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km)	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

14.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

15. Informations relatives aux contrats de construction

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

15.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus nets des facturations intermédiaires augmenté des profits ou diminué des pertes comptabilisés est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(690)	(790)
Contrats de construction en cours, actifs	2 145	2 074
Contrats de construction en cours, passifs	(2 745)	(2 317)
Contrats de construction en cours, nets	(600)	(243)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	53 733	51 431
Moins factures émises	(54 332)	(51 674)
Contrats de construction en cours, nets	(600)	(243)

15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015		31/12/2014	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 797	600	4 129	545
Retenue de garantie	3 048	528	3 077	518
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 603	547	1 522	534
Cautions de soumission	163	9	123	9
Total	9 610	1 684	8 851	1 607

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service-après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de la société concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit, en quote-part du Groupe, à 52 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 69 millions d'euros au 31 décembre 2014 (pour des montants d'engagements totaux de 128 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 156 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

16.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2014	3 318	858	1 448	6 553	12 177
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	8	5	107	120
Autres acquisitions de l'exercice	111	15	169	526	821
Sorties de l'exercice	(39)	(10)	(28)	(520)	(597)
Écarts de conversion	-	-	4	62	65
Effets de périmètre et autres	105	(23)	(513)	(65)	(496)
Au 31/12/2014	3 495	849	1 085	6 662	12 091
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	25	16	109	150
Autres acquisitions de l'exercice	108	22	164	534	829
Sorties de l'exercice	(40)	(17)	(34)	(558)	(650)
Écarts de conversion	-	(1)	2	41	42
Effets de périmètre et autres	14	(14)	(80)	165	84
Au 31/12/2015	3 577	863	1 152	6 953	12 545
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2014	(2 026)	(251)	(681)	(4 670)	(7 627)
Amortissements de l'exercice	(164)	(17)	(61)	(648)	(891)
Pertes de valeur	-	(13)	(8)	(6)	(27)
Reprises de pertes de valeur	-	2	6	17	26
Sorties de l'exercice	37	4	18	475	534
Écarts de conversion	-	1	(1)	(36)	(36)
Autres mouvements	45	5	152	46	247
Au 31/12/2014	(2 109)	(269)	(575)	(4 822)	(7 775)
Amortissements de l'exercice	(211)	(19)	(46)	(615)	(891)
Pertes de valeur	-	(9)	(4)	(9)	(22)
Reprises de pertes de valeur	-	4	4	10	19
Sorties de l'exercice	38	7	18	508	571
Écarts de conversion	-	-	(1)	(25)	(26)
Autres mouvements	(9)	(5)	(13)	(152)	(179)
Au 31/12/2015	(2 291)	(291)	(617)	(5 105)	(8 304)
Valeur nette					
Au 01/01/2014	1 292	608	767	1 883	4 550
Au 31/12/2014	1 386	580	510	1 840	4 316
Au 31/12/2015	1 286	572	534	1 849	4 241

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 222 millions d'euros au 31 décembre 2015 (229 millions d'euros au 31 décembre 2014).

En 2014, la variation des immobilisations corporelles s'expliquait principalement par la sortie de périmètre de VINCI Park.

Au 31 décembre 2015, les immobilisations en location financement s'élèvent à 103 millions d'euros (104 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note J.23.1 Détail des dettes financières à long terme.

Au 31 décembre 2015, la répartition des immobilisations corporelles aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total		
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 284	-	-	2	2	-	1 286
Terrains	3	46	452	69	567	2	572
Constructions et immeubles de placement	17	130	189	191	511	7	534
Matériels, installations techniques et agencements	39	234	686	887	1 807	3	1 849
Total immobilisations corporelles	1 343	410	1 327	1 150	2 887	12	4 241

16.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de forage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 387 millions d'euros au 31 décembre 2015 (413 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles comprennent les logiciels pour 47 millions d'euros (64 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 340 millions d'euros (349 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 45 millions d'euros (47 millions d'euros en 2014).

16.3 Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque UGT, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

En 2015, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 3 millions d'euros (23 millions d'euros en 2014).

17. Prêts et créances

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 285 millions d'euros (253 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 17 millions d'euros au 31 décembre 2015 (17 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Début de période	630	387
Acquisitions de la période	99	328
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	66	6
Pertes de valeur	(11)	(10)
Sorties de la période	(128)	(51)
Autres mouvements et écarts de conversion	(11)	(31)
Fin de période	644	630
<i>Dont:</i>		
<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>316</i>	<i>297</i>
<i>> 5 ans</i>	<i>328</i>	<i>332</i>

En 2015, l'augmentation des autres prêts et créances correspond notamment à des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 57 millions d'euros.

En 2014, le Groupe avait souscrit à deux émissions obligataires de la Foncière du Montout (société portant le stade de l'Olympique Lyonnais) pour un montant de 80 millions d'euros. En décembre 2015, la société Pathé a exécuté sa promesse d'achat en rachetant des titres obligataires pour un montant nominal de 40 millions d'euros. Au 31 décembre 2015 le Groupe bénéficie au titre des sommes prêtées d'une garantie de remboursement du département du Rhône activable en cas de non remboursement à l'échéance et/ou en cas de défaut de la Foncière du Montout. Elle figure en autres engagements reçus en note H.20.2.

18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

18.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	964	932	4	29
Clients et autres débiteurs	10 696	10 960	(492)	228
Autres actifs courants d'exploitation	4 635	4 568	81	(13)
Stocks et créances d'exploitation I	16 295	16 460	(408)	243
Fournisseurs	(7 590)	(7 620)	228	(198)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 884)	(10 769)	(3)	(112)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(18 474)	(18 389)	225	(309)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) I+II	(2 179)	(1 929)	(183)	(66)
Provisions courantes	(4 053)	(3 844)	(124)	(86)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(227)</i>	<i>(247)</i>	<i>16</i>	<i>4</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(6 232)	(5 773)	(307)	(152)

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

18.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	964	435	50	77	390	12
Clients et autres débiteurs	10 696	9 156	730	450	354	6
Autres actifs courants d'exploitation	4 635	3 864	368	232	167	3
Stocks et créances d'exploitation I	16 295	13 456	1 148	759	910	21
Fournisseurs	(7 590)	(6 778)	(465)	(144)	(201)	-
Autres passifs courants d'exploitation	(10 884)	(9 313)	(639)	(385)	(451)	(96)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(18 474)	(16 092)	(1 104)	(529)	(652)	(96)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) I + II	(2 179)	(2 636)	44	230	258	(75)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	932	522	65	75	262	8
Clients et autres débiteurs	10 960	9 450	720	422	365	2
Autres actifs courants d'exploitation	4 568	4 017	214	221	114	2
Stocks et créances d'exploitation I	16 460	13 989	1 000	718	741	13
Fournisseurs	(7 620)	(6 918)	(313)	(198)	(183)	(8)
Autres passifs courants d'exploitation	(10 769)	(9 175)	(668)	(520)	(321)	(84)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(18 389)	(16 093)	(981)	(718)	(504)	(93)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) I + II	(1 929)	(2 104)	19	(1)	237	(80)

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Créances clients facturées	6 049	6 044
Dépréciations - créances clients	(484)	(441)
Créances clients nettes	5 565	5 602

Au 31 décembre 2015, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 334 millions d'euros (388 millions d'euros au 31 décembre 2014). Elles sont dépréciées à hauteur de 31 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2014). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 361 millions d'euros (275 millions d'euros au 31 décembre 2014) et sont dépréciées à hauteur de 239 millions d'euros (183 millions d'euros au 31 décembre 2014).

18.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers »

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	3 508	1 356	(1 089)	(166)	43	40	(21)	3 670
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	726	151	(71)	(13)	(38)	-	2	758
Service après-vente	408	108	(120)	(25)	7	-	2	379
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 010	738	(567)	(40)	27	-	8	1 176
Litiges	512	138	(142)	(32)	31	-	1	508
Restructurations	54	23	(29)	(11)	2	-	-	39
Autres risques courants	710	275	(203)	(23)	(27)	-	4	736
Reclassement part à moins d'un an	249	-	-	-	(19)	16	-	247
31/12/2014	3 670	1 432	(1 132)	(144)	(17)	16	18	3 844
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	758	89	(100)	(7)	1	-	3	744
Service après-vente	379	118	(96)	(16)	(1)	-	4	387
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 176	744	(687)	(36)	57	-	11	1 266
Litiges	508	185	(125)	(45)	8	-	1	532
Restructurations	39	31	(17)	(6)	5	-	-	51
Autres risques courants	736	360	(226)	(27)	1	-	3	847
Reclassement part à moins d'un an	247	-	-	-	(3)	(16)	(1)	227
31/12/2015	3 844	1 526	(1 251)	(137)	68	(16)	20	4 053

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 381 millions d'euros au 31 décembre 2015 (380 millions d'euros au 31 décembre 2014), Cofiroute pour 241 millions d'euros au 31 décembre 2015 (235 millions d'euros au 31 décembre 2014) et le groupe ANA pour 70 millions d'euros au 31 décembre 2015 (91 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions imputables aux remises en état des sites et repliement de chantiers pour 131 millions d'euros au 31 décembre 2015 (133 millions d'euros au 31 décembre 2014).

19. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants hors exploitation ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

Détail des provisions non courantes

Au cours des exercices 2015 et 2014, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2014	838	229	(179)	(27)	(101)	(40)	(2)	718
Risques financiers	406	39	(15)	(1)	245	-	-	674
Autres risques	560	147	(127)	(23)	(33)	-	3	528
Reclassement part à moins d'un an	(249)	-	-	-	19	(16)	-	(247)
31/12/2014	718	186	(142)	(24)	232	(16)	3	956
Risques financiers	674	54	(34)	(3)	(47)	-	-	644
Autres risques	528	140	(119)	(13)	(4)	-	-	532
Reclassement part à moins d'un an	(247)	-	-	-	3	16	1	(227)
31/12/2015	956	194	(153)	(16)	(48)	16	1	949

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résulte des justes valeurs négatives des instruments financiers dérivés de taux (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élevaient à 532 millions d'euros au 31 décembre 2015 (528 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 349 millions d'euros pour la part à plus d'un an (333 millions au 31 décembre 2014).

20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus

Les autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus s'analysent comme suit :

20.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Contrats de location simple	1 191	1 098
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	403	167

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir notes F. Contrats de concession et PPP).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élevaient à 1 191 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 098 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 783 millions d'euros de contrats immobiliers (668 millions d'euros au 31 décembre 2014) et 408 millions d'euros de contrats mobiliers (362 millions d'euros au 31 décembre 2014). À compter du 1^{er} janvier 2015, les engagements liés aux droits de forage des sociétés exploitant des carrières, principalement chez Eurovia, ont été présentés en autres obligations d'achat et d'investissement, générant une diminution de 68 millions d'euros des obligations au titre des contrats de location simple présentées au 31 décembre 2014. La hausse de 115 millions d'euros des engagements au titre des contrats immobiliers provient principalement de la signature ou du renouvellement de baux commerciaux.

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier. Outre l'intégration des droits de forage, la hausse observée s'explique notamment par l'engagement pris par VINCI Immobilier pour acquérir un terrain à Monaco dans le cadre d'un projet de développement immobilier (97 millions d'euros).

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 191	399	661	131
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	403	210	155	38

() Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.*

20.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Sûretés réelles	31	36
Autres engagements donnés (reçus)	321	282

Sûretés réelles (hypothèques, nantisements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession et PPP, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises ;
- en note F.12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte ;
- en note G.15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

21. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2015, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre, d'une part, du programme approuvé par l'assemblée générale du 15 avril 2014, et d'autre part, du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 14 avril 2015. D'une durée de dix-huit mois, celui-ci porte sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 65 euros. Au cours de l'exercice 2015, 12 782 264 titres ont été achetés au cours moyen de 53,72 euros, pour un montant total de 687 millions d'euros.

Les actions auto-détenues (voir note I.21.2 Actions auto-détenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance, à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international ou peuvent être destinées à être annulées.

Le 17 décembre 2015, VINCI SA a procédé à l'annulation de 12 millions de titres auto-détenus pour un montant de 625 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2015, plus de 60% des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,4 % du capital de la société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun *covenant* financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

En 2015, VINCI a procédé au rachat partiel de titres subordonnés à durée de vie indéterminée émis en 2006 pour un montant nominal de 25 millions d'euros puis a exercé son option de remboursement anticipé sur le solde de titres pour un montant, au pair, de 475 millions d'euros. Conformément aux dispositions d'IAS 32 applicables aux instruments de capitaux propres, l'écart (non significatif) entre les prix de rachat et remboursement et le montant comptabilisé à l'émission a été enregistré en capitaux propres.

21.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2015 est composé de 588 453 075 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début de période	590 098 637	601 697 972
Augmentations de capital	10 354 438	11 400 665
Annulation d'actions auto-détenues	(12 000 000)	(23 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	588 453 075	590 098 637
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	588 453 075	590 098 637
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions auto-détenues en direct par VINCI	34 195 347	35 614 382
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>4 906 899</i>	<i>5 451 427</i>

Les mouvements du capital en 2014 et 2015 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1^{er} janvier 2014	1 504 244 930	8 315 681 622	601 697 972
Plan d'épargne du Groupe	22 321 525	347 496 939	8 928 610
Levées d'options de souscription	6 180 138	73 558 206	2 472 055
Annulation d'actions auto-détenues	(57 500 000)		(23 000 000)
Situation au 31 décembre 2014	1 475 246 593	8 736 736 767	590 098 637
Plan d'épargne du Groupe	17 675 140	292 190 175	7 070 056
Levées d'options de souscription	8 210 955	118 724 967	3 284 382
Annulation d'actions auto-détenues	(30 000 000)		(12 000 000)
Situation au 31 décembre 2015	1 471 132 688	9 147 651 909	588 453 075

21.2 Actions auto-détenues

Principes comptables

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions auto-détenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début de période	35 614 382	44 744 871
Achats d'actions	12 782 264	15 964 711
Attribution aux salariés des actions de performance 2012		(2 085 948)
Attribution aux salariés des actions de performance 2013	(1 913 455)	(3 200)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014	(505)	(1 170)
Attribution aux salariés des actions de performance 2015	(500)	
Livraison abondement Castor International	(286 839)	(4 882)
Annulation d'actions auto-détenues	(12 000 000)	(23 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	34 195 347	35 614 382

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'actions auto-détenues s'élève à 34 195 347 actions, pour un montant de 1 534 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

29 162 955 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe, 4 906 899 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionnariat salarié à l'international et 125 493 sont destinées à être annulées.

21.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2015, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 25,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros (19,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2014).

21.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	2	-	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I 2	-	2	2	-	2
Couvertures de flux de trésorerie						
Réserve à l'ouverture	(1 068)	-	(1 068)	(702)	-	(702)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	81	-	81	(350)	-	(350)
Autres variations de juste valeur de la période	(13)	-	(13)	(51)	-	(52)
Éléments constatés en résultat	84	-	84	37	-	37
Variations de périmètre et divers	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II (916)	-	(916)	(1 068)	-	(1 068)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>	(701)	-	(701)	(783)	-	(783)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II (914)	-	(914)	(1 066)	-	(1 066)
Effet d'impôt associé	295	-	295	345	-	345
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III (618)	-	(618)	(721)	-	(721)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(267)	-	(267)	(180)	-	(180)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(105)	-	(105)	(112)	-	(112)
Effet d'impôt associé	25	-	25	23	-	23
Variations de périmètre et divers	3	-	3	2	-	2
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV (344)	-	(344)	(267)	-	(267)
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	III+IV (962)	-	(963)	(987)	-	(988)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre des opérations de couverture de flux de trésorerie (-916 millions d'euros) s'explique par les opérations relatives à la couverture du risque de taux pour -891 millions d'euros, soit :

- -189 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, dont -237 millions d'euros pour les filiales de VINCI Autoroutes et +81 millions d'euros pour VINCI Holding. L'échéancier relatif au reclassement de ces montants en résultat est présenté en note J.25.1.2 Gestion du risque de taux d'intérêt – Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- -701 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA et d'autres sociétés gestionnaires de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.

Ces opérations sont décrites en note J.25.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

21.5 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015, les intérêts minoritaires s'élèvent à 137 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2014).

22. Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2015 et 2014 s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,57	1,00 ^(*)
Solde du dividende	1,27	1,22
Dividende net global	1,84	2,22
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	316	555
Solde du dividende	705 ^(**)	673
Dividende net global	1 021	1 228

(*) Dont 0,45 euro à titre exceptionnel.

(**) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 24 janvier 2016, soit 554 899 626 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2014 le 29 avril 2015 et à celui d'un acompte sur dividende 2015 le 12 novembre 2015.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2015 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2016 (voir note N.31 Affectation du résultat 2015).

Par ailleurs, VINCI SA a versé en 2015 un dernier coupon de 30 millions d'euros dans le cadre de son emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, qualifié d'instrument de capitaux propres jusqu'à son remboursement total en novembre 2015.

J. Financement et gestion des risques financiers

23. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2015, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 12,4 milliards d'euros, en diminution de 845 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2014. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2015				31/12/2014				
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Courant (*)	Total	
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	23.1	(11 147)	(1)	(1 315)	(3)	(12 462)	(12 226)	(758)	(12 984)	
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	23.1	(3 803)	(2)	(968)	(3)	(4 771)	(4 585)	(965)	(5 549)	
	Emprunts liés aux contrats de location-financement	23.1	(51)	(2)	(26)	(3)	(77)	(49)	(29)	(78)	
	Dettes financières long terme (**)		(15 001)		(2 309)		(17 310)	(16 860)	(1 751)	(18 611)	
	Billets de trésorerie	24.2	-		(951)	(3)	(951)	-	(999)	(999)	
	Autres dettes financières courantes	24.1	-		(68)	(3)	(68)	-	(69)	(69)	
	Découverts bancaires	24.1	-		(555)	(3)	(555)	-	(921)	(921)	
	Comptes courants financiers passifs	24.1	-		(103)	(3)	(103)	-	(96)	(96)	
	I - Dettes financières brutes			(15 001)		(3 986)		(18 987)	(16 860)	(3 835)	(20 695)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>(744)</i>		<i>(6)</i>		<i>(750)</i>	<i>(865)</i>		<i>(865)</i>
Prêts et créances	Prêts et créances financières collatéralisés		2	(4)	-	(5)	2	2	-	2	
	Comptes courants financiers actifs	24.1	-		82	(6)	82	-	77	77	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	24.1	-		84	(6)	84	-	136	136	
	Équivalents de trésorerie	24.1	-		2 930	(7)	2 930	-	3 716	3 716	
	Disponibilités	24.1	-		2 702	(7)	2 702	-	2 696	2 696	
II - Actifs financiers			2		5 798		5 800	2	6 624	6 626	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	25	(224)	(8)	(193)	(10)	(417)	(275)	(226)	(500)	
	Instruments dérivés actifs	25	803	(9)	364	(11)	1 168	897	391	1 288	
	III - Instruments dérivés		579		172		751	623	165	788	
Endettement financier net I+II+III			(14 420)		1 984		(12 436)	(16 235)	2 954	(13 281)	
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net</i>											
	<i>Concessions</i>		<i>(22 804)</i>		<i>(746)</i>		<i>(23 551)</i>	<i>(20 222)</i>	<i>302</i>	<i>(19 920)</i>	
	<i>Contracting</i>		<i>(3 135)</i>		<i>4 169</i>		<i>1 034</i>	<i>(2 463)</i>	<i>4 068</i>	<i>1 606</i>	
	<i>Holdings et immobilier</i>		<i>11 520</i>		<i>(1 439)</i>		<i>10 081</i>	<i>6 449</i>	<i>(1 416)</i>	<i>5 033</i>	

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réf.	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	(1)	(11 147)	(12 226)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 854)	(4 634)
Dettes financières courantes	(3)	(3 986)	(3 835)
Prêts et créances collatéralisés non courants	(4)	2	2
Prêts et créances collatéralisés courants	(5)	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	166	213
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	5 632	6 411
Instruments dérivés passifs non courants	(8)	(224)	(275)
Instruments dérivés actifs non courants	(9)	803	897
Instruments dérivés passifs courants	(10)	(193)	(226)
Instruments dérivés actifs courants	(11)	364	391
Endettement financier net		(12 436)	(13 281)

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs courants ou instruments dérivés passifs courants quelle que soit leur maturité.

23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2015 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent, par branche, de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				31/12/2014			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(9 372)	-	(3 089)	(12 462)	(9 459)	-	(3 525)	(12 984)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 649)	(132)	10 ^(*)	(4 771)	(5 415)	(147)	13 ^(*)	(5 549)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(1)	(76)	-	(77)	(2)	(76)	-	(78)
Dettes financières à long terme	(14 023)	(207)	(3 079)	(17 310)	(14 876)	(223)	(3 512)	(18 611)

() Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.*

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 17,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015 en baisse de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2014 (18,6 milliards d'euros). Cette baisse est principalement liée aux éléments suivants :

- les remboursements par le groupe ASF en octobre 2015 d'emprunts CNA pour un montant cumulé de 383 millions d'euros au taux moyen de 6,0 % ;
- les remboursements par le groupe ASF en avril et décembre 2015 d'emprunts CNA-BEI pour un montant cumulé de 308 millions d'euros au taux moyen de 5,1 % ;
- les remboursements par VINCI Holding de deux placements privés en février et mars 2015 pour des montants de respectivement 300 millions d'euros et 150 millions d'euros indexés au taux de l'Euribor 3 mois.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2015					31/12/2014		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				8 500	9 372	246	8 499	9 459
Groupe ASF				6 289	7 022	184	6 286	7 086
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	526	5	500	530
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 066	56	970	1 080
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	751	19	650	765
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 838	44	1 575	1 868
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	769	19	700	777
ASF Émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	617	17	600	618
Cofiroute				2 211	2 350	62	2 213	2 372
dont :								
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500	514	7	500	522
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	629	21	600	632
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1100	1 196	33	1 100	1 205
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				4 607	4 649	82	5 344	5 415
Groupe ASF				2 634	2 691	73	3 352	3 439
Emprunts CNA				1 698	1 769	59	2 080	2 164
dont :								
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	-	-	-	383	391
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	416	425	7	416	425
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	557	26	532	557
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	786	26	750	791
Emprunts CNA/BEI				427	427	13	735	752
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2017	275	288	12	413	431
Emprunts BEI				409	400	-	436	429
Lignes de crédit				100	95	-	100	94
Cofiroute				949	955	8	1 001	1 008
Arcour				587	565	-	595	572
dont Arcour 2008	EUR	E6M	mars 2018	391	390	-	397	395
VINCI Airports				308	308	1	338	339
Autres concessions				130	130	-	58	58
Emprunts liés aux contrats de location-financement III				1	1	-	2	2
Dettes financières à long terme I+II+III				13 108	14 023	327	13 844	14 876

Holdings

	31/12/2015					31/12/2014		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires I				2 919	3 089	62	3 369	3 525
VINCI SA				2 919	3 089	62	3 369	3 525
dont :								
Emprunt février 2013	EUR	E3M	février 2015	-	-	-	300	300
Emprunt avril 2013	EUR	E3M	avril 2016	500	500	1	500	500
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000	1 056	36	1 000	1 069
Emprunt mars 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	810	19	750	816
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				-	(10)	-	-	(13)
VINCI SA (*)				-	(10)	-	-	(13)
Dettes financières à long terme I+II				2 919	3 079	62	3 369	3 512

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2015, 97% de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

23.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

	31/12/2015					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>						
Emprunts obligataires						
Capital	(12 462)	(11 419)	(1 001)	(1 263)	(3 768)	(5 387)
Flux d'intérêts	-	(2 608)	(489)	(457)	(1 046)	(617)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(4 771)	(4 740)	(884)	(809)	(1 943)	(1 104)
Flux d'intérêts	-	(392)	(138)	(97)	(93)	(65)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						
Capital	(77)	(76)	(25)	(21)	(25)	(5)
Flux d'intérêts	-	(6)	(2)	(2)	(2)	-
Dettes financières à long terme	(17 310)	(19 242)	(2 539)	(2 649)	(6 876)	(7 178)
Billets de trésorerie	(951)	(951)	(951)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(68)	(68)	(68)	-	-	-
Découverts bancaires	(555)	(555)	(555)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(103)	(103)	(103)	-	-	-
Dettes financières I	(18 987)	(20 919)	(4 217)	(2 649)	(6 876)	(7 178)
Actifs financiers II	5 800 (*)					
Instruments dérivés passifs	(417)	(391)	(85)	(93)	(147)	(66)
Instruments dérivés actifs	1 168	1 273	234	227	478	333
Instruments financiers dérivés III	751	882	149	134	331	267
Endettement financier net I+II+III	(12 436)	-				

(*) Dont 5,8 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 2,9 milliards d'euros et de disponibilités pour 2,7 milliards d'euros (voir note J.24.1 Analyse de la trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2015, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 4,6 ans (5,2 ans au 31 décembre 2014). Elle est de 5,1 ans pour les filiales concessionnaires et de 2,4 ans pour les holdings (y compris VINCI Immobilier) comme pour le contracting.

23.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios (*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2015
ASF	Emprunts CNA (Caisse Nationale des Autoroutes)	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	4,5
		Ebitda consolidé / frais financiers consolidé	> 2,2	6,5

(*) EFN = endettement financier net ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose d'un montant de 10,1 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles.

24.1 Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2015			Total
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	
Équivalents de trésorerie	151	440	2 340	2 930
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	26	22	424	472
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	125	418	1 915	2 458
Disponibilités	96	1 709	897	2 702
Découverts bancaires	-	(467)	(88)	(555)
Trésorerie nette	247	1 682	3 148	5 077
Actifs financiers de gestion de trésorerie	34	49	1	84
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	7	-	7
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	33	-	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	33	9	1	43
Billets de trésorerie émis	-	-	(951)	(951)
Autres dettes financières courantes	(8)	(60)	-	(68)
Solde des comptes courants de trésorerie	534	2 597	(3 152)	(21)
Trésorerie nette gérée	807	4 269	(954)	4 121

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

(en millions d'euros)	31/12/2014			Total
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	
Équivalents de trésorerie	191	425	3 099	3 716
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	60	125	650	835
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	131	300	2 449	2 880
Disponibilités	94	1 811	791	2 696
Découverts bancaires	-	(617)	(303)	(921)
Trésorerie nette	284	1 619	3 588	5 491
Actifs financiers de gestion de trésorerie	66	64	6	136
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	12	5	18
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	34	-	36
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	65	17	1	83
Billets de trésorerie émis	-	-	(999)	(999)
Autres dettes financières courantes	(6)	(63)	-	(69)
Solde des comptes courants de trésorerie	1 021	2 552	(3 592)	(19)
Trésorerie nette gérée	1 365	4 171	(996)	4 540

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de *cash pooling*. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2015 un encours de placements et de trésorerie de 1,2 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2015, ces placements représentent un encours de 2 milliards d'euros, dont 0,3 milliard d'euros pour les concessions et 1,7 milliard d'euros pour le contracting.

24.2 Analyse des ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI, ASF et Cofiroute disposent chacune d'une ligne de crédit revolver dont les échéances ont été prorogées à mai 2020. Elles comprennent une option d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs.

Au 31 décembre 2015, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2015	Autorisations au 31/12/2015	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Total	-	6 000	-	6 000	-

La ligne de crédit syndiqué d'ASF est assortie d'une clause de remboursement anticipé en cas de non respect du ratio financier présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios ^(*)	Seuil	Niveaux atteints au 31/12/2015
ASF	Ligne de crédit syndiquée	EFN consolidé (**) / Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	4,5
		Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	6,4

(*) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2015 d'un programme de billets de trésorerie de 2,5 milliards d'euros pour VINCI SA et de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's.

Au 31 décembre 2015, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 951 millions d'euros.

25. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en « résultat ».

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2015	31/12/2014
		Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	25.1.2	879	993
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	25.1.2	(172)	(207)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	25.1.3	38	44
Dérivés de taux		746	830
Dérivés de change : couverture de juste valeur	25.2	4	(35)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	25.2	(1)	(2)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	25.2	4	(1)
Dérivés de change		6	(38)
Autres dérivés		(2)	(4)
Total des instruments dérivés		751	788

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 132 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 130 millions d'euros au 31 décembre 2014.

25.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (*swaps*) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

25.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2015, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	10 606	81 %	4,78 %	618	5 %	3,56 %	1 890	14 %	0,75 %	13 114	4,14 %
Contracting	172	83 %	4,19 %	-	0 %	0,00 %	34	17 %	1,53 %	207	3,75 %
Holdings	2 064	71 %	3,73 %	-	0 %	0,00 %	850	29 %	0,67 %	2 914	2,84 %
Total au 31/12/2015	12 842	79 %	4,60 %	618	4 %	3,56 %	2 774	17 %	0,73 %	16 234	3,90 %
Total au 31/12/2014	13 530	78 %	4,72 %	618	4 %	3,87 %	3 294	19 %	0,83 %	17 441	3,95 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	8 282	63 %	4,38 %	418	3 %	2,87 %	4 413	34 %	1,32 %	13 114	3,58 %
Contracting	172	83 %	4,19 %	-	0 %	0,00 %	34	17 %	1,49 %	207	3,74 %
Holdings	280	10 %	3,65 %	-	0 %	0,00 %	2 634	90 %	1,55 %	2 914	1,82 %
Total au 31/12/2015	8 735	54 %	4,36 %	418	3 %	2,87 %	7 081	44 %	1,41 %	16 234	3,27 %
Total au 31/12/2014	9 608	55 %	4,46 %	418	2 %	3,13 %	7 415	43 %	1,49 %	17 441	3,38 %

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2015 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2015			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(19)	19	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	10	(10)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5	(5)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	86	(86)
Total	(4)	4	86	(86)

25.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable			
			< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2015	879	7 503	162	1 774	2 503	3 064
Au 31/12/2014	993	7 384	2	150	2 968	4 264

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de *swaps* prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des *swaps* de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables (couverture des flux de trésorerie « certains »). Les flux contractuels des *swaps* sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Le Groupe a également mis en place des *swaps* à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2020 (couverture des flux de trésorerie « hautement probables »). Ces *swaps* ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2015, la juste valeur du portefeuille de ces *swaps* est de -33 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(171)	1 967	323	52	1 495	97
FRA (Forward Rate Agreement)	(1)	900	900	-	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(172)	2 867	1 223	52	1 495	97
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(138)</i>	<i>2 100</i>	<i>1 219</i>	<i>52</i>	<i>732</i>	<i>97</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)</i>	<i>(33)</i>	<i>767</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>763</i>	<i>-</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(206)	1 972	15	322	1 208	427
FRA (Forward Rate Agreement)	(1)	3 200	2 400	800	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(207)	5 172	2 415	1 122	1 208	427
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(179)</i>	<i>4 405</i>	<i>2 415</i>	<i>1 118</i>	<i>575</i>	<i>297</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)</i>	<i>(28)</i>	<i>767</i>	<i>-</i>	<i>4</i>	<i>633</i>	<i>130</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2015 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2015				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(189)	(66)	(53)	(51)	(19)
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(136)</i>	<i>(40)</i>	<i>(34)</i>	<i>(38)</i>	<i>(24)</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(53)</i>	<i>(26)</i>	<i>(19)</i>	<i>(13)</i>	<i>4</i>

25.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	45	1 001	-	-	1 000	-
FRA (Forward Rate Agreement)	(7)	8 090	8 090	-	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Total	38	9 091	8 090	-	1 000	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	50	1 041	41	-	1 000	-
FRA (Forward Rate Agreement)	(6)	13 087	7 396	5 691	-	-
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	-	-	-	-	-	-
Total	44	14 128	7 437	5 691	1 000	-

Ces opérations sont principalement des swaps ou des FRA (Forward Rate Agreement) à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

Dans un contexte de taux bas, 2,5 milliards d'euros de dette à taux variable ont été couverts sur la période décembre 2013 – décembre 2016 par des FRAs (Forward Rate Agreement) fixant l'Euribor 3 mois. Adossés à de la dette variabilisée, ces FRAs ne sont pas qualifiés de couverture.

25.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales.

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 70% dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

En revanche, VINCI ne couvre généralement pas le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (« risque patrimonial »).

Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des *swaps de change* (*cross currency swaps*) et par des achats ou ventes à terme.

Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2015 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015				
	USD (dollar américain)	GBP (livre sterling)	CLP (peso chilien)	HKD (dollar hongkongais)	UAH (hryvnia ukrainienne)
Cours de clôture	1,089	0,734	775,218	8,438	26,203
Exposition	194	52	19	(37)	(23)
Couverture	(131)	(18)	-	(6)	-
Position nette	63	33	19	(43)	(23)

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les résultats de 8 millions d'euros avant impôt.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	4	388	-	162	-	226
Couverture de juste valeur	4	388	-	162	-	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	569	198	120	93	158
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissement net	(1)	569	198	120	93	158
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	4	349	349	-	-	-
Change à terme	-	8	8	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	357	357	-	-	-
Total instruments dérivés de change	6	1 314	555	282	93	384

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(35)	388	-	-	162	226
Couverture de juste valeur	(35)	388	-	-	162	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(2)	339	12	-	219	108
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissement net	(2)	339	12	-	219	108
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	98	69	28	1	-
Change à terme	-	20	20	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	(1)	118	90	28	1	-
Total instruments dérivés de change	(38)	845	101	28	381	334

25.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.18.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2015, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2015 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015			31/12/2014		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	1 168	(273)	894	1 288	(328)	960
Instruments dérivés passifs	(417)	273	(144)	(500)	328	(172)
Instruments dérivés nets	751		751	788		788

() Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.*

25.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2015, le Groupe détient 34 195 347 actions VINCI (soit 5,8 % du capital) acquises au prix moyen de 44,86 euros. S'agissant d'actions auto-détenues, une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (*swaps* inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à 3 mois et ne bénéficiant pas de clauses de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2015, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 36 %.

26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2015	Catégories comptables ⁽¹⁾							Juste valeur				
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
	Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	96	-	-	96	1	-	95	96
	Prêts et créances financières yc PPP	-	-	-	-	846	-	846	-	846	-	846
	I - Actifs financiers non courants ⁽²⁾	-	-	-	96	846	-	942	1	846	95	942
	II - Instruments dérivés actifs	229	939	-	-	-	-	1 168	-	1 168	-	1 168
	Actifs financiers de gestion de trésorerie			84				84	7	77		84
	Comptes courants financiers actifs			82				82	82	-		82
	Équivalents de trésorerie			2 930				2 930	472	2 458 ⁽³⁾		2 930
	Disponibilités			2 702				2 702	2 702			2 702
	III - Actifs financiers courants	-	-	5 798	-	-	-	5 798	3 264	2 535	-	5 798
	Total actif	229	939	5 798	96	846	-	7 908	3 264	4 548	95	7 908
	Emprunts obligataires						(12 462)	(12 462)	(12 590)	(686)	-	(13 277)
	Autres emprunts bancaires et autres						(4 771)	(4 771)	(1 442) ⁽⁴⁾	(3 438)	-	(4 880)
	Emprunts liés aux contrats de location-financement						(77)	(77)	-	(77)	-	(77)
	IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(17 310)	(17 310)	(14 032)	(4 201)	-	(18 233)
	V - Instruments dérivés passifs	(187)	(230)				-	(417)	-	(417)	-	(417)
	Autres dettes financières courantes						(1 019)	(1 019)	-	(1 019)	-	(1 019)
	Comptes courants financiers passifs						(103)	(103)	(103)	-	-	(103)
	Découverts bancaires						(555)	(555)	(555)	-	-	(555)
	VI - Passifs financiers courants						(1 677)	(1 677)	(658)	(1 019)	-	(1 677)
	Total passif	(187)	(230)	-	-	-	(18 987)	(19 404)	(14 691)	(5 637)	-	(20 327)
	Total	42	709	5 798	96	846	(18 987)	(11 496)	(11 426)	(1 089)	95	(12 420)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2015.

31/12/2014	Catégories comptables ⁽¹⁾						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	125	-	-	125	1	-	125	125
Prêts et créances financières yc PPP	-	-	-	-	805	-	805	-	805	-	805
I - Actifs financiers non courants ⁽²⁾	-	-	-	125	805	-	930	1	805	125	930
II - Instruments dérivés actifs	265	1 023	-	-	-	-	1 288	-	1 288	-	1 288
Actifs financiers de gestion de trésorerie			136				136	18	119		136
Comptes courants financiers actifs			77				77	77	-		77
Équivalents de trésorerie			3 716				3 716	835	2 880 ⁽³⁾		3 716
Disponibilités			2 696				2 696	2 696			2 696
III - Actifs financiers courants	-	-	6 624	-	-	-	6 624	3 625	2 999	-	6 624
Total actif	265	1 023	6 624	125	805	-	8 842	3 626	5 092	125	8 842
Emprunts obligataires						(12 984)	(12 984)	(13 177)	(1 031)	-	(14 208)
Autres emprunts bancaires et autres						(5 549)	(5 549)	(1 900) ⁽⁴⁾	(3 877)	-	(5 777)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(78)	(78)	-	(78)	-	(78)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 611)	(18 611)	(15 076)	(4 986)	-	(20 062)
V - Instruments dérivés passifs	(222)	(278)	-	-	-	-	(500)	-	(500)	-	(500)
Autres dettes financières courantes						(1 068)	(1 068)	-	(1 068)	-	(1 068)
Comptes courants financiers passifs						(96)	(96)	(96)	-	-	(96)
Découverts bancaires						(921)	(921)	(921)	-	-	(921)
VI - Passifs financiers courants	(222)	(278)	-	-	-	(2 084)	(2 084)	(1 016)	(1 068)	-	(2 084)
Total passif	(222)	(278)	-	-	-	(20 695)	(21 195)	(16 093)	(6 554)	-	(22 647)
Total	43	745	6 624	125	805	(20 695)	(12 353)	(12 467)	(1 462)	125	(13 804)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

27. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2015, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour engagements de retraite	27.1	1 425	1 334
Avantages à long terme du personnel	27.2	91	92
Total provisions pour avantages du personnel		1 515	1 426

27.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2015, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Part à plus d'un an	1 425	1 334
Part à moins d'un an ^(*)	50	51
Total provisions pour engagements de retraite	1 475	1 384

() La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants hors exploitation.*

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé à travers deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia, Freyssinet UK, Ringway, Actemium UK) et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés par l'intermédiaire de fonds de pensions indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2015, le nombre de bénéficiaires est de 4 684 personnes, dont 2 158 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants.

La durée moyenne des plans s'établit à 18 ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le *Trustee*, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (1 938 personnes au 31 décembre 2015, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (*cash balance plans*) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de 20 ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2015, le nombre de bénéficiaires est de 10 263 personnes dont 5 833 retraités, 2 532 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 898 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2015. La durée moyenne des plans s'élève à 13 ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %	3,7 %	4,0 %	0,9 %	1,5 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %	2,2 % - 3,2 % ^(*)	2,4 % - 3,4 %	1,5 %	1,2 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 4,0 %	1,8 % - 4,0 %	2,0 % - 4,2 %	3,0 % - 4,4 %	2,0 %	1,7 %
Taux de revalorisation des rentes	0,8 % - 1,8 %	1,0 % - 1,8 %	2,2 % - 5,0 %	2,4 % - 5,0 %	NA	NA

(*) Taux CPI : 2,2 % ; taux RPI : 3,2 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2015. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2015 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2015			31/12/2014		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	738	1 933	2 671	686	1 765	2 451
Juste valeur des actifs de couverture	52	1 145	1 197	53	1 017	1 070
Déficit (ou surplus)	686	789	1 474	633	748	1 381
Provision reconnue au passif du bilan	I	686	789	633	751	1 384
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	1	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	1	-	2	2
Total	I-II-III	686	789	633	748	1 381

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au 31 décembre 2015, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

Ventilation par pays

	31/12/2015					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	980	461	808	343	79	2 671
Juste valeur des actifs de couverture	153	6	683	300	54	1 197
Déficit (ou surplus)	827	455	124	43	25	1 474
Provision reconnue au passif du bilan	I	827	455	124	26	1 475
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	827	455	124	25	1 474

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

	31/12/2014					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	936	474	736	256	48	2 451
Juste valeur des actifs de couverture	141	5	640	257	26	1 070
Déficit (ou surplus)	795	469	96	(1)	22	1 381
Provision reconnue au passif du bilan	I	795	469	1	23	1 384
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	1	-	1
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	1	1	2
Total	I-II-III	795	469	96	(1)	1 381

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	2 451	2 184
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	<i>1 418</i>	<i>1 194</i>
Coût des services rendus au cours de la période	73	60
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	71	78
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(21)	4
Liquidations de régime	(1)	(3)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	92	175
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	<i>14</i>	<i>(5)</i>
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	<i>85</i>	<i>219</i>
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	<i>(7)</i>	<i>(39)</i>
Prestations versées aux bénéficiaires	(99)	(100)
Cotisations des salariés	10	8
Écarts de conversion	72	53
Regroupements d'entreprises	29	15
Cessions d'entreprises et autres	(6)	(24)
À la clôture de la période	2 671	2 451
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	<i>1 617</i>	<i>1 418</i>
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	1 070	916
Produits d'intérêts sur la période	36	35
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	(12)	62
Liquidations de régime	-	(3)
Prestations versées aux bénéficiaires	(37)	(41)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	39	39
Cotisations versées aux fonds par les salariés	10	8
Écarts de conversion	67	46
Regroupements d'entreprises	24	8
Cessions d'entreprises et autres	-	-
À la clôture de la période	1 197	1 070
Déficit (ou surplus)	1 474	1 381

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées au cours de la période s'expliquent principalement par la baisse des taux d'actualisation en zone euro, en Suisse et au Royaume-Uni, par la mise à jour des tables de *turnover* en France et par la performance de certains actifs de régime en Suisse et au Royaume-Uni, dont le rendement réel est inférieur au taux d'actualisation utilisé pour calculer l'engagement.

En 2015, le coût des services passés comptabilisé est essentiellement lié à une modification des règles du régime de prévoyance de la société Escota suite à la signature d'un nouvel accord d'entreprise.

VINCI estime à 80 millions d'euros les versements prévus en 2016 au titre des engagements de retraite, dont 54 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits, prestations non couvertes par des actifs de couverture, et 26 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pensions devraient, par ailleurs, verser 47 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits. Ces prestations étant préfinancées, elles n'auront pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 384	1 271
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	88	109
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	104	114
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(62)	(59)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(39)	(39)
Écarts de conversion	5	7
Regroupements d'entreprises	5	8
Cessions d'entreprises et autres	(10)	(27)
À la clôture de la période	1 475	1 384

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût des services rendus au cours de la période	(73)	(60)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(71)	(78)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	36	35
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	21	(4)
Impact des liquidations de régime et autres	(2)	(1)
Total	(88)	(109)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2015				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	35 %	31 %	29 %	36 %	33 %
Obligations	41 %	44 %	61 %	36 %	44 %
Immobilier	13 %	18 %	4 %	1 %	12 %
Monétaire	1 %	8 %	1 %	0 %	3 %
Autres	10 %	0 %	6 %	27 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	683	300	153	60	1 197
Actifs de couverture par pays (en % du total)	57 %	25 %	13 %	5 %	100 %

	31/12/2014				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	38 %	33 %	32 %	15 %	35 %
Obligations	43 %	43 %	59 %	14 %	44 %
Immobilier	11 %	16 %	4 %	3 %	11 %
Monétaire	1 %	9 %	1 %	0 %	3 %
Autres	8 %	0 %	5 %	68 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	640	257	141	32	1 070
Actifs de couverture par pays (en % du total)	60 %	24 %	13 %	3 %	100 %

Au 31 décembre 2015, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 1 018 millions d'euros (894 millions d'euros au 31 décembre 2014). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 2,9 %, -0,5 % et 3,3 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entrainerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 3 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 519 millions d'euros en 2015 (489 millions d'euros en 2014). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

27.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé. Au 31 décembre 2015, elles s'élèvent à 107 millions d'euros, dont 17 millions d'euros à moins d'un an (110 millions d'euros, dont 18 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2014).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,1 %	2,3 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	1,8 % - 3,0 %	1,8 % - 3,0 %

28. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

28.1 Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options avait été subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options, calculée par un actuaire externe, est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation *Monte-Carlo*. Ce modèle intègre, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Il permet la modélisation d'un nombre important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation, les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2015 ou 2014.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription existantes au 31 décembre 2015 ont évolué comme suit :

	31/12/2015		31/12/2014	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
Options en circulation en début de période	9 012 808	38,87	11 569 569	37,36
Options attribuées pendant la période	-		-	
Options levées	(3 284 382)		(2 472 055)	
Options annulées	(23 725)		(84 706)	
Options en circulation en fin de période	5 704 701	39,00	9 012 808	38,87
<i>dont options exerçables</i>	<i>5 704 701</i>		<i>6 615 371</i>	

Informations sur les options exercées en 2015 et restant à lever au 31 décembre 2015

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2015	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2015	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2009	924 618	1 032 522	38,37
VINCI 2010	1 577 128	1 549 125	36,70
VINCI 2011	648 846	883 132	43,70
VINCI 2012	133 790	2 239 922	39,04
Total	3 284 382	5 704 701	39,00 (*)

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2015.

Informations sur les caractéristiques et la juste valeur du plan d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2015

Caractéristiques	Plan octroyé le 12/04/2012
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	36,37
Prix d'exercice (en euros)	39,04
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (en années)	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980
Options annulées	(74 468)
Options levées	(143 590)
Nombre d'options restant à lever	2 239 922
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302
Juste valeur	
Volatilité de l'action VINCI ^(*)	27,65 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %
Taux de rendement sans risque ^(**)	1,29 %
Taux de distribution du dividende espéré ^(***)	5,26 %
Juste valeur de l'option (en euros)	4,02

^(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion ».

^(**) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

^(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 1 million d'euros a été comptabilisée en 2015 au titre du plan d'avril 2012, dernier plan d'options dont l'acquisition des droits était toujours en cours en 2015, contre 4 millions d'euros en 2014 (plans d'avril 2012 et mai 2011).

28.2 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	2 964 443	4 132 861
Actions attribuées	1 036 658	1 027 651
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 914 460)	(2 090 318)
Actions annulées	(55 277)	(105 751)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	2 031 364	2 964 443

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 14/04/2015	Plan octroyé le 15/04/2014	Plan octroyé le 16/04/2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1 846	1 850	1 816
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	14/04/2018	15/04/2017	16/04/2015
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	N/A	16/04/2017
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	1 036 658	1 027 651	2 017 030
Actions annulées	(8 595)	(22 175)	(99 575)
Actions acquises par les bénéficiaires	(500)	(1 675)	(1 917 455)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	1 027 563	1 003 801	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 14 avril 2015 a décidé d'attribuer de façon définitive à 1 682 bénéficiaires du plan d'actions de performance du 16 avril 2013 100 % des actions de performance qui leur avaient été attribuées à l'origine, soit 1 913 455 actions, après avoir observé la satisfaction des conditions de performance applicables à ce plan.

Ce même Conseil a également décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution, à 1 846 collaborateurs, d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (cash différé) et une partie en actions de performance (1 036 658 actions). L'allocation en numéraire, hors champ d'application d'IFRS 2, et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour la partie en actions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2017 entre le ROCE calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017) et le coût pondéré du capital (WACC), calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017).

Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1.

- d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2017 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années (2015, 2016 et 2017), et
 - le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années. Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes réinvestis.

Cet écart doit être supérieur ou égal à +5 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre +5 % et -15 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à -15 %.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2015	Plan 2014	Plan 2013
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	56,45	52,61	35,47
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	47,22	44,88	28,57
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	83,65 %	85,31 %	80,56 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,15 %)	0,28 %	0,11 %

(*) Taux à 2 ans des obligations d'État de la zone euro pour le plan 2013 ; à 3 ans pour les plans 2014 et 2015.

Une charge de 35 millions d'euros a été comptabilisée en 2015 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2015, avril 2014 et avril 2013) contre 47 millions d'euros en 2014 (plans d'avril 2014, avril 2013 et avril 2012).

28.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2014 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche *value at risk*.

Plan d'épargne Groupe France	2015		
	1 ^{er} trimestre 2016 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2016)	3 ^e trimestre 2015 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2015)	2 ^e trimestre 2015 (1 ^{er} mai - 31 août 2015)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,44 %	5,77 %	5,39 %
Prix de souscription (en euros)	54,62	50,69	45,15
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	57,69	54,80	48,33
Volatilité de l'action VINCI	24,72 %	23,96 %	25,04 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 065 701	678 996	679 958
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 674 876	900 283	881 264

Plan d'épargne Groupe France	2014		
	1 ^{er} trimestre 2015 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2015)	3 ^e trimestre 2014 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2014)	2 ^e trimestre 2014 (1 ^{er} mai - 31 août 2014)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,74 %	6,10 %	6,61 %
Prix de souscription (en euros)	42,31	52,78	46,11
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	44,69	55,23	47,97
Volatilité de l'action VINCI	25,14 %	24,70 %	26,66 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 781 896	642 752	653 794
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 605 337	852 227	854 702

Plan d'épargne Groupe International

En 2015, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). Vingt-sept pays sont désormais concernés en 2015 : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong-Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 4 au 22 mai 2015 (pour tous les pays sauf le Royaume-Uni), sept périodes successives entre avril et octobre 2015 au Royaume-Uni ;
- abondement en actions gratuites, avec selon les cas, une livraison différée à trois ans ou une livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2015	2014
Cours de souscription (en euros)	55,65	54,16
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	55,47	56,38
Taux de distribution du dividende espéré	3,35 %	3,40 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	50,24	51,00

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2015 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 59 millions d'euros (50 millions d'euros en 2014).

L. Autres notes

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2015 et 2014 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations	12 581	11 831
Charges sociales patronales	8 217	7 933
Avantages postérieurs à l'emploi	2 432	642
Indemnités de fin de contrat de travail	89	1 864
Paiements en actions ^(*)	5 239	6 091
Jetons de présence	1 204	1 014

() Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.28 Paiements en actions.*

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2015 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2015, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 71,9 millions d'euros (64,3 millions d'euros au 31 décembre 2014).

29.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 4,0 %. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 524 millions d'euros en 2015.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

<i>(en millions d'euros)</i>	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2015	%	2014	%	2015	%	2014	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,5	87 %	7,2	88 %	8,5	86 %	8,7	89 %
VINCI SA	0,3	4 %	0,4	5 %	0,3	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	7,2	83 %	6,8	84 %	8,2	82 %	8,3	85 %
Prestations et diligences directement liées	0,8	9 %	0,7	9 %	0,8	8 %	0,7	7 %
VINCI SA	-	0 %	0,1	1 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,8	9 %	0,6	7 %	0,4	4 %	0,3	4 %
Sous-total audit	8,3	97 %	7,9	97 %	9,3	94 %	9,4	96 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	3 %	0,3	3 %	0,6	6 %	0,3	4 %
Autres	-	0 %	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Sous-total autres prestations	0,3	3 %	0,3	3 %	0,6	6 %	0,3	4 %
Total	8,6	100 %	8,2	100 %	9,9	100 %	9,7	100 %

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- La région Île-de-France avait saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation portait sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. La démarche de la région Île-de-France faisait suite à un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente ainsi qu'à une décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence ⁽¹⁾ et à un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. Alors que par jugement du 17 décembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris avait déclaré prescrites les demandes formulées par la Région Île-de-France et que la cour d'appel avait, le 24 juin 2015, confirmé sa compétence pour statuer sur cette demande, le Tribunal des Conflits saisi par le Préfet de Paris lui a décidé le 16 novembre 2015 d'annuler la procédure engagée devant les juridictions de l'ordre judiciaire par la région Île-de-France considérant que le litige relève de la compétence des juridictions administratives.

- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés «Brightwater central»). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement. Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington qui par décision du 9 novembre 2015 a confirmé le jugement du 7 mai 2013. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence ⁽¹⁾ le 21 mars 2006.

En juillet 2014, la SNCF a demandé au tribunal de prononcer la nullité de ces marchés conclus en 1993 et croit pouvoir solliciter la restitution du prix payé à l'époque en conservant gratuitement la jouissance des ouvrages qu'elle a réceptionnés et qu'elle exploite depuis une quinzaine d'années. Le Groupe estime ces prétentions excessives et infondées et considère, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (« RMD »). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,37 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT de son côté fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars américains. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

(1) Devenu Autorité de la Concurrence.

- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadien. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Plusieurs procédures contentieuses opposent la société consortium Stade de France (CSDF) qui exploite le Stade de France aux fédérations sportives qui utilisent cette infrastructure. D'une part, la Fédération Française de Rugby (FFR) a assigné le CSDF le 13 juin 2013 devant le tribunal de grande instance de Paris invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de 15 ans. La FFR a fait valoir que ce déséquilibre lui aurait causé un préjudice, qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par CSDF. Par ailleurs la FFR réclame, dans une procédure distincte, l'indemnisation de divers préjudices commerciaux liés notamment à l'annulation d'un match, pour un montant global de 2,3 millions d'euros. Le tribunal de grande instance de Paris a décidé de surseoir à statuer sur ces demandes dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR contre l'État le 17 mai 2013 et ayant pour objet certaines clauses du contrat de concession qu'elle estime illégales. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la FFR, laquelle a fait appel du jugement devant la cour administrative d'appel de Paris. Par ailleurs, la Fédération Française de Football (FFF) a également assigné CSDF devant le tribunal de grande instance de Paris le 1^{er} septembre 2015 pour faire prononcer la nullité de la convention de mise à disposition du Stade de France conclue le 3 septembre 2010 et elle invoque un préjudice qu'elle n'a pas encore évalué. Parallèlement, la FFF a assigné l'État devant le tribunal administratif de Paris le 21 septembre 2015 afin qu'il lui soit fait injonction de résilier le contrat de concession conclu avec CSDF. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou arbitrale susceptible d'avoir eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2015

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2016, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 avril 2016 un dividende de 1,84 euro par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 12 novembre 2015 (0,57 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 1,27 euro par action, lequel serait versé le 28 avril 2016 (avec détachement du coupon le 26 avril 2016).

32. Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2015 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 4 février 2016, le Groupe n'a pas connu d'autre événement justifiant d'être mentionné en événements postérieurs à la clôture.

O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de *due diligence* et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, concernent soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession, soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Recensement des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2015

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes	IG	100,00	IG	100,00
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Cofiroute	IG	100,00	IG	100,00
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00	IG	100,00
ANA (Portugal)	IG	100,00	IG	100,00
SCA - Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO - aéroports du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI - aéroport de Grenoble Isère	IG	100,00	IG	100,00
SEACA - aéroport de Chambéry	IG	100,00	IG	100,00
SEACFA - aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
SEAQC - aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	100,00	IG	100,00
SEAPB - aéroport de Poitiers Biard	IG	100,00	IG	100,00
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères	IG	100,00		
Stades				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
London Olympic Stadium	IG	100,00		
Autres concessions et holdings				
Lucitea (Éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
Caraïbus (Martinique)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SAS	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
CEF Nord	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demousselle	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine-Alsace	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Cigma	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Dauphiné	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
Établissements Jean Graniou	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Pau	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Bordeaux	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec IBDL	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Océan	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Cegelec Infra Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Portes de Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Energie	IG	99,95	IG	99,95
Cegelec Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systemes IDF	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Cigma Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Saga Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Novintel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre- Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Telecom	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cegelec Elmo	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM IDF	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Maintenance Tertiaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
APX Intégration	IG	100,00		
VINCI Energies International Systems				
Cegelec SAS (Power Plant) (France)	IG	100,00	IG	100,00
Jetec Ingenierie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Oil & Gas (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Mobility (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PSC (France)	IG	100,00	IG	100,00
CG3N (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec CEM (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PES (France)	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospeud Synerys (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospeud Energie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Orteng Engenharia (Brésil)	IG	100,00		
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Mentor IMC Group (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Electrix Pty (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Electrix Ltd (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies Europe				
Actemium Controlmatic GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks & Solutions GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium BEA GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
H&F Industry GmbH (Allemagne)	IG	70,00	IG	70,00
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Wrede & Niedecken GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GFA Gesellschaft für Anlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau - GFA Feuerschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians GA Netztechnik GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Frankenluk GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Nord GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Süd GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Hochspannung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Lagrange TWM GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
STINGL GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Fritz & Macziol Software und Computervertrieb GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians ICT Austria GmbH (Autriche)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Infra Technics NV (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industry NV/SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
AEG Belgium (Belgique)	IG	100,00		
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication Solutions B.V. (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Omexom GA Energo technik s.r.o. (République tchèque)	IG	78,34	IG	78,34
Tiab (Roumanie)	IG	93,70	IG	93,36
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Powerteam Electrical Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Axians AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kreiegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Micatel AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia				
Eurovia France				
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	53,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia Europe, Rail et Spécialités				
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	100,00
SAR - Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	100,00
ETF	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKUBB - SAND + KIES Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,73	IG	96,36
Eurovia Lietuva (Lituanie)	IG	99,95	IG	99,95
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Amériques - Royaume-Uni				
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Enterprises Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Maintenance Services Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Imperial Paving Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Quebec Construction Inc. (Canada)	IG	100,00		
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Productos Bituminosos (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Island Roads (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie)	IG	82,99	IG	82,99

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction				
VINCI Construction France	IG	100,00	IG	100,00
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de constructions	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie-Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Est BTP	IG	100,00	IG	100,00
Cofex GTM Travaux Spéciaux	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction International Network				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC - Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Getelec TP (Guadeloupe)	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
HEB Construction (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00		

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Soletanche Freyssinet	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS	IG	100,00	IG	100,00
Birmingham (Canada)	IG	80,63	IG	80,63
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	(*)IG	100,00	MECO	50,00
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)	IG	60,00	IG	60,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet de Mexico (Mexique)	IG	79,98	IG	78,98
Freyssinet UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Menard Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Process (ex-Salvarem)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Support (ex-Essor)	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
<i>(*) Changement de méthode suite au rachat des minoritaires de Grupo Rodio Kronsa en octobre 2015.</i>				
VINCI plc (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investments Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag	IG	100,00	IG	100,00
Geocean	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services	IG	100,00	IG	100,00
Cofor	IG	95,11	IG	95,01
Geostock	IG	90,00	IG	90,00
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015

MEEA : entreprise associée

MECO : coentreprise

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Axxès (France)	MEEA	42,93	MEEA	35,46
VINCI Airports				
SEARD - aéroports de Rennes et Dinard (France)	MECO	49,00	MECO	49,00
Kansai Airports (Japon)	MECO	40,00		
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (Chili)	MECO	40,00		
ADP - aéroports de Paris (France)	MEEA	8,00	MEEA	8,00
VINCI Highways				
Granvia (Slovaquie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	MECO	53,62	MECO	53,62
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	MECO	33,29	MECO	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	MECO	58,51	MECO	58,51
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	MECO	35,00	MECO	35,00
Hounslow Highways Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Island Roads Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage, Portugal)	MECO	37,27	MECO	37,27
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint-Petersbourg, Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
WVB East End Partners (pont sur l'Ohio, États-Unis)	MECO	33,33	MECO	33,33
SGTP Highway Bypass (Canada)	MECO	37,50		
United Toll Collection Systems LLC (Russie)	MECO	50,00		
Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce)	MEEA	57,45	MEEA	57,45
Aegean Motorway (autoroute Maliakos - Kleidi, Grèce)	MEEA	13,75	MEEA	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina - Corinthe - Patras - Tsakona, Grèce)	MEEA	29,90	MEEA	29,90
Coentunnel (tunnel, Pays-Bas)	MEEA	18,00	MEEA	18,00
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération, Canada)	MEEA	19,90	MEEA	19,90
MRDC Operations Corporation (Canada)	MEEA	25,00	MEEA	25,00
Two Capitals Highway LLC (Russie)	MEEA	40,00		
Infrastructures ferroviaires				
LISEA (France)	MECO	33,40	MECO	33,40
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek, Belgique)	MECO	25,00	MECO	25,00
Rhôneexpress (France)	MECO	35,20	MECO	35,20
Synerail (France)	MECO	30,00	MECO	30,00
Stades				
Stade Bordeaux Atlantique (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Nice Eco Stadium (France)	MEEA	50,00	MEEA	50,00
Autres concessions et holdings				
Baméo (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Infra Foch TopCo Groupe (holding d'Indigo, ex-VINCI Park)	MEEA	24,61	MEEA	24,67

	au 31 décembre 2015		au 31 décembre 2014	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Evesa (France)	MECO	26,00	MECO	26,00
Ceritex (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Synerail Exploitation (France)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Eurovia				
Eurovia Délégations France				
Carrières Roy	MECO	50,00	MECO	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	MEEA	30,00	MEEA	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Bremanger Quarry (Norvège)	MEEA	23,00	MEEA	23,00
Eurovia Amériques - Royaume-Uni				
South West Highways (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Bear Scotland Ltd (Royaume-Uni)	MECO	37,50	MECO	37,50
VINCI Construction				
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy Cimas SA (Colombie)	MECO	50,00	MECO	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	MECO	49,00	MECO	49,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	MEEA	12,11	MEEA	12,11
Holding				
Constructora Conconcreto SA (Colombie)	MEEA	20,00		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans les notes A.3 et G.15 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes E.9 et H.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 8 février 2016

KPMG Audit IS

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com

